

**PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 07 MAI 2026**

L'an deux mille vingt-six, le sept mai, à dix-neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué en présentiel le vingt-trois avril, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Imène SOUID – Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Imène SOUID, Maire

Mesdames, Messieurs les Maire-adjoints

Jean-François CHAZOTTES – BETTAYEB Karine – ATLAN Thierry – EL AMRANI Sana – BESNIET Nathalie – SERRAYE Mohand – BARRÉ Stéphanie – INDRIGO Heddi – GILBERT Yann – TRAORÉ Saly – LERUDE Renaud

Mesdames, Messieurs les Conseillers municipaux

CHARLES-ELIE-NELSON Roselyne – DIBATISTA Mylène – CHAUDRON Thierry – TROUKY Houcine – SIONIS-HASSOUNI Rhera – CABRERA Valérie – HAMZA Ramzi – SOUDEER Jérémy – MEDRANO Tracy – SACKO Ismael – BENSENOUCI Shaenese Louisa – GANFINA Olga Céleste – KUIPOU Maël – SANCHO Claude – TRARIEUX Magalie – GUESSOUM Adnène – APATOUT Ingrid – MARCONI Jacqueline – BOURGEOIS Patrick – BOURIACHI Philippe.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS

- Monsieur Dramane DIABY est excusé et représenté par Heddi INDRIGO.
- Madame Malikat VERA est excusée et représentée par Sana EL AMRANI.
- Monsieur Jinny BAGÉ est excusé et représenté par Imène SOUID.

1– Désignation d'un secrétaire de séance.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Monsieur Maël KUIPOU ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir cette fonction. Il l'a accepté.

2 – Approbation du procès-verbal de la séance du 28 mars 2026.

Imène SOUID

Je vous propose de passer au vote du PV du 28 mars 2026. Y-a-t-il des remarques ? Monsieur SANCHO.

Claude SANCHO

Bonsoir à tous. Nous sommes sur le premier PV de la première séance, la séance d'installation. Ce PV apporte quelques réflexions sur ce qu'il contient et sur ce qu'il ne contient pas. Notamment, il ne contient pas toutes les interventions qui ont été faites des groupes qui composent notre Conseil municipal. Je trouve que, pour l'avenir, ça peut être préjudiciable. Parce que, on peut se référer à la vidéo qui, elle est exhaustive, mais à l'avenir, comme il n'y aura pas de vidéo, ça va être difficile de comparer, et les interventions tombent dans l'oubli puisqu'elles ne figurent nulle part. Donc, je souhaiterais que ces interventions soient intégrées dans le procès-verbal.

Imène SOUID

Cela n'est pas possible, puisqu'on a eu une interruption de séance et que le procès-verbal ne reprend que les propos qui sont tenus au cours de la séance. Pour les suivants, je me permets de vous apporter les compléments supplémentaires. Il y a un enregistrement audio, vous aurez donc la possibilité, si besoin en était, de demander la vérification de l'enregistrement audio.

Claude SANCHO

D'accord. J'avais bien noté qu'on était en interruption de séance. Est-ce que c'est utile d'être en interruption de séance pour l'expression des groupes ?

Imène SOUID

C'est la loi.

Claude SANCHO

J'ai cherché dans la loi, je n'ai pas trouvé. Mais peut-être que j'ai mal cherché, c'est tout à fait possible. En tout cas, ça pose un certain nombre de questions. Par exemple, dans votre intervention, vous avez deux engagements, que vous dites des engagements forts, je relis ce que vous avez dit : « Je m'engage à faire de cette assemblée un lieu de débat respectueux de tous ». C'est vrai, que ça pourrait figurer dans le procès-verbal et vous vous engagez à être attentive aux remarques et propositions de chacun, dès lors qu'elles sont motivées par le souci de l'intérêt général. C'est ce que vous avez déclaré. Nous ne pouvons que souscrire à cette déclaration. C'est très clair, même s'il conviendrait de définir le terme « constructif ». Il y a toujours une ambiguïté sur ce qui est constructif et ce qui ne l'est pas. Alors, cette intervention était très bien. Malheureusement, moins de deux minutes après cette intervention concernant le vote des indemnités des élus, vous coupez court au débat, sous le prétexte que je n'avais vraiment rien d'autre à faire que de compter les lignes, chose qui ne figure d'ailleurs pas dans le procès-verbal. Vous mettez fin immédiatement au débat de manière unilatérale en déclarant : « On vous a dit qu'il y avait une coquille, on a rectifié. Donc, on ne sera pas d'accord sur un certain nombre de choses. Mais vous avez les bons documents. On vote sur le principe du montant et des pourcentages qui vous sont proposés ». Parfait. Je m'inscris en faux sur cette

affirmation. En effet, il s'agit de voter le montant des indemnités dans le respect de l'enveloppe indemnitaire globale, somme qui sera inscrite au budget au chapitre 012 article 6531. Ce n'est donc pas un principe. Alors je rappelle l'article L. 2121-12 du CGCT : la convocation doit être accompagnée d'une note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération. Le Conseil d'État a rappelé à plusieurs reprises que la note de synthèse, à savoir le rapport, doit permettre aux conseillers de se forger une opinion sur l'affaire avant la séance, sous peine d'être censurée. Encore faut-il, comme on l'a eu sur la table, c'est difficile de se forger une opinion, en lisant rapidement. Je rappelle quand même que dans ce rapport, tous les chiffres étaient faux. Dans le premier rapport qui nous a été envoyé, tous étaient faux. Et ensuite, vous avez rectifié. Très bien. Parfait. Moi, je n'ai pas pu aller au bout de mon intervention, ce qui est quand même un problème. Et encore faut-il que, pour se faire une opinion juste, que le rapport soit bon. Il ne l'était pas. Vous rectifiez. Il reste toutefois une erreur. Même après correction de toutes les coquilles. Vous dites que le montant global, si on appliquait les majorations, serait de 524 116,68 €. C'est une somme inexacte.

Imène SOUID

Monsieur SANCHO. Je vous rappelle que nous sommes sur le vote d'un PV.

Claude SANCHO

Oui, absolument.

Imène SOUID

Vous pouvez contester les propos qui sont écrits dans le PV mais nous ne pouvons pas reprendre les débats qui sont en lien avec les rapports qui ont été débattus lors de cette instance. Soit vous nous dites que ce qui est écrit correspond et vous votez, soit vous pouvez ne pas être d'accord, et je l'entends, et vous nous dites : ce qui est écrit ne correspond pas aux débats et aux échanges qui ont été tenus lors de cette instance, et donc nous ne votons pas ce PV. C'est seulement ça que vous pouvez évoquer aujourd'hui. Nous n'allons pas refaire un deuxième conseil d'installation. Mon obligation, c'est de veiller au respect de l'ordre du jour et de ce qui est prévu dans les textes par rapport à cet ordre du jour. Nous pouvons débattre sur la question de savoir si c'est écrit, pas écrit, correspond, ne correspond pas, mais nous ne référons pas les débats même si j'ai bien compris qu'ils ne vous avaient pas satisfait. Donc, soit vous êtes d'accord avec ce qui a été écrit, soit vous demandez des modifications et je vous répondrai ce que je devrai vous répondre, et nous allons passer au vote. Je vous remercie.

Claude SANCHO

Oui, j'ai bien compris, mais j'étais sur le procès-verbal. C'est le procès-verbal. Quand je dis que ne figure pas ce que vous avez dit, c'est-à-dire « J'ai que ça à faire », ça ne figure pas. Donc ça n'est pas dans le PV.

Imène SOUID

Et donc vous votez contre ?

Claude SANCHO

Oui.

Imène SOUID

Tout simplement. Merci beaucoup Monsieur SANCHO.

Claude SANCHO

Permettez quand même que l'on puisse s'expliquer sur un vote.

Imène SOUID

Nous n'allons pas refaire l'ensemble du conseil, avec l'ensemble des propos qui ne vous correspondent pas ou qui ne vous satisfaisaient pas. Vous avez fait votre remarque, vous avez évoqué le rapport sur lequel vous étiez en contradiction avec le PV. Nous l'entendons et nous allons procéder au vote. Je vous remercie, Monsieur SANCHO. Qui souhaite prendre la parole également ? Pas d'autres prises de parole sur ce PV ? Je vous remercie. Donc, nous allons passer au vote.

Adopté à la majorité absolue

4 votes contre : 4 du groupe Agir pour Orly – L'Union populaire – La France insoumise

3 – Compte rendu des décisions prises par Madame la Maire en vertu de la délégation de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales donnée par le Conseil municipal par délibération du 11 mars 2023 en application de l'article L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales.

Imène SOUID

Nous allons passer au compte rendu des décisions. Y-a-t-il des demandes d'intervention ?
Monsieur BOURIACHI

Philippe BOURIACHI

Bonsoir Madame la Maire, bonsoir chers collègues. Je n'ai aucune intervention sur le compte rendu des décisions. C'est juste qu'au dernier compte rendu des décisions, j'avais demandé à ce qu'on puisse avoir le tableau des jardins, la superficie et le prix. Et on m'a dit oui mais on ne me l'a toujours pas envoyé. Juste ça. Merci, Madame la Maire.

Imène SOUID

Je vous en prie. On s'en occupe. D'autres demandes d'intervention ? Madame TRARIEUX.

Magalie TRARIEUX

Merci. Bonsoir à toutes et tous. Alors, une première question sur la décision numéro 12 relative à la location de camion frigorifique. Deux questions. Est-ce un achat ? Pour quel usage est-ce que la location de ces camions est prévue ? Et quels principes ou quels arguments ont présidé au choix de louer plutôt que d'acheter et d'avoir ces véhicules en propriété de la commune ?

Imène SOUID

Ce sont les camions que nous utilisons pour la restauration scolaire, les livraisons dans les établissements scolaires. Une étude a été réalisée entre les plus et les moins d'une location et d'un achat et il s'est avéré que les éléments étaient plus favorables à la location qu'à l'achat, puisqu'à l'achat, vous avez l'entretien, vous avez beaucoup d'autres problématiques – l'usure

des équipements – qui font qu'à un moment donné, vous vous retrouvez en difficulté. Tandis qu'avec la location, nous avons un contrat d'entretien et de garantie qui nous permettait d'avoir un moindre coût à terme sur ce choix. D'autres demandes ? Madame TRARIEUX.

Magalie TRARIEUX

Sur les décisions numéros 53 et 54. Ce sont des baux pour l'utilisation de jardins. Notre question consiste à demander quelle est la procédure ou l'information publique qui permet à des habitantes ou habitants de demander de pouvoir louer une parcelle de jardin ? Et combien de parcelles sont disponibles à ce jour dans la ville ?

Imène SOUID

La procédure se fait auprès de la direction de l'environnement qui gère ce dossier. Concernant l'état, ça correspond un peu à la demande que nous a faite Monsieur BOURIACHI. Donc vous aurez tous les éléments en même temps que Monsieur BOURIACHI sur le détail de ces parcelles et leur superficie ainsi que leur répartition pour celles qui sont louées. Je crois qu'elles sont toutes louées aujourd'hui, sauf une ou deux qui sont en cours de réhabilitation. D'autres demandes d'intervention ?

Magalie TRARIEUX

Mais sur cette question-là, il manque un aspect : comment l'information a-t-elle été diffusée auprès des habitants ?

Imène SOUID

Je ne saurais vous dire, mais en tous cas, il y a des communications. Après, je vous avoue qu'on a très peu de possibilités et on a une liste d'attente qui est assez importante. Tous ceux qui le demandent sont au courant, ils savent où aller porter leur demande mais on a du mal à répondre à l'ensemble. Donc, faire un appel d'air pour des gens qu'on va laisser sans possibilité, c'est aussi une complexité. Même si on a retravaillé la répartition et re-délibéré, ça n'a toujours pas créé de possibilités exponentielles qui permettent de répondre à l'ensemble des besoins. Mais on m'indique que sur le site internet, tout est indiqué, notamment la procédure à suivre. Y-a-t-il d'autres demandes ? Monsieur BOURGEOIS.

Patrick BOURGEOIS

Bonsoir Madame la Maire, bonsoir Mesdames et Messieurs. Je voudrais intervenir sur la décision numéro 9 et voudrais savoir si c'est un problème de bouclage des marchés.

Imène SOUID

Cela concerne un lot, celui des techniques et des fluides, avec la société SEA IBELEC. Il a fallu relancer puisqu'on n'avait pas eu de réponse satisfaisante au premier appel d'offres.

Patrick BOURGEOIS

Un problème de bouclage ?

Imène SOUID

C'est ce qu'on appelle un marché infructueux. On n'a pas eu de réponse sur ce lot-là.

Patrick BOURGEOIS

Concernant la décision numéro 11, là aussi, est-ce que c'est une décision technique ou un ajustement des besoins ?

Imène SOUID

C'est un ajustement des besoins puisqu'on a créé un nouvel espace supplémentaire et, pour pouvoir le réaliser, il a fallu accroître le marché et donc la possibilité de pouvoir commander dans le cadre de ce marché, comme la loi nous le permet.

Patrick BOURGEOIS

Concernant les décisions numéros 15, 16 et 17, je voulais savoir si ce sont les mêmes labos que nous avons sollicités et si nous pouvions avoir aussi une étude sur l'évolution de la patientèle. Si les besoins sont exponentiels ou pas. Dans ce domaine, quels sont les besoins de nos Orlysiens ?

Imène SOUID

Ce que vous souhaitez, c'est une étude sur la patientèle dentaire ? Je ne sais pas si on l'a en notre possession, mais en tout cas, les éléments qu'on pourra avoir, nous vous les communiquerons. Il n'y a pas de souci là-dessus. Concernant les marchés eux-mêmes, ce sont des marchés qui ont été lancés. Après, nous avons eu plusieurs entreprises qui ont répondu et nous avons choisi les entreprises en fonction des critères réalisés dans l'appel d'offres.

Patrick BOURGEOIS

Je n'en doute pas. Mais est-ce que ce sont les mêmes labos donc qui ont travaillé ?

Imène SOUID

Non, justement.

Patrick BOURGEOIS

Ce sont des nouveaux ?

Imène SOUID

De mémoire, je crois qu'il y en a un qui a été un ancien. Les deux autres sont nouveaux.

Patrick BOURGEOIS

D'accord. Je n'ai plus de questions.

Imène SOUID

Je vous remercie.

4 – Communications de la Municipalité.

Depuis notre dernier conseil, j'ai reçu le Directeur académique des services de l'Éducation nationale qui m'a fait part de la baisse constante des effectifs scolaires suite à la dynamique de dénatalité qui touche notre pays. À Orly, nous étions jusque-là épargnés, mais nous commençons à ressentir cette réalité qui aura pour impact des fermetures de classes sur certaines écoles.

Dimanche 26 avril, nous avons commémoré ensemble la journée du souvenir de la déportation. À cette occasion, nous avons accueilli dans les salons de la mairie une partie de l'exposition de 22 panneaux consacrés aux déportés du Val-de-Marne et mise en place par l'Association française de la mémoire de la déportation d'Orly.

Cette exposition sera de nouveau visible vendredi 8 mai à l'occasion de la commémoration de la victoire de 1945. Comme chaque année, nous aurons l'honneur d'avoir à nos côtés les élèves des collèges Dorval et Desnos.

Deux jours après, dimanche 10 mai, nous commémorerons la journée des mémoires de la traite, de l'esclavage et de leur abolition. Les enfants du conseil d'enfants liront les poèmes qu'ils ont rédigés dans le cadre du travail engagé autour de l'esclavage.

Dimanche 24 mai, je vous invite vivement à venir applaudir nos seniors sur la scène du centre culturel dans le cadre de leur spectacle annuel.

Samedi 6 et dimanche 7 juin, notre festival des arts de la rue s'installera au parc Méliès pour deux jours de fête et de féerie.

Dimanche 14 juin, nous rééditons notre vide-grenier interquartiers pour la deuxième édition. L'an passé, ce vide-grenier a rencontré un vif succès, répondant ainsi à une vraie demande des habitants.

Dimanche 21 juin, la fête de la musique s'installera dans la cour Romain Rolland. Nous avons déjà de nombreuses candidatures de groupes orlysiens avec des styles très différents.

5-1 Fonds de Solidarité des communes de la Région d'Île-de-France (FSRIF) – rapport d'utilisation sur l'exercice 2025.

Imène SOUID

Nous passons maintenant à l'ordre du jour et au premier rapport qui concerne le Fonds de solidarité des communes de la Région Île-de-France, rapport d'utilisation sur l'exercice 2025. Ce dispositif fait partie d'un ensemble de dotations de péréquation. En 2025, la commune d'Orly a bénéficié d'une participation nette de 1 845 799 € au titre de ce fonds. Dans le même temps, la ville justifie pour un montant de dépenses de 14 742 653 €. Conformément à l'article L. 2531-16 du Code général des collectivités territoriales, il est demandé de bien vouloir prendre connaissance et de donner acte de la présentation du rapport d'utilisation de ce fonds. Y-a-t-il des demandes d'intervention ? Monsieur GUESSOUM.

Adnène GUESSOUM

Bonjour, Madame la Maire, Messieurs-Dames, conseillers municipaux. Nous prenons acte du rapport et sommes tout à fait satisfaits des mécanismes de péréquation qui existent encore pour assurer un peu d'équilibre entre les différentes villes. Simplement, j'avais une question, par curiosité, sur l'acquisition de dispositifs de vidéoprotection. Quels ont été ces dispositifs ? Est-ce que la péréquation flèche l'usage de ces fonds par la mairie ? Est-ce qu'elle dit : « une partie doit aller à la surveillance, une partie doit aller à autre chose » ? Et qu'est-ce que c'était que ces dispositifs ? Merci beaucoup.

Imène SOUID

C'est pour améliorer le cadre de vie des Orlysiens, la sécurité faisant partie de l'amélioration du cadre de vie. C'est pour ça que nous avons fléché une partie sur cette enveloppe-là, qui correspond à des caméras de vidéoprotection que nous mettons en place sur la ville régulièrement pour essayer d'améliorer justement ce portefeuille de caméras qui est utilisé par le commissariat et qui permet bien souvent de résoudre des délits ou des faits qui peuvent engendrer des mécontentements ou dégrader le cadre de vie de nos habitants.

Adnène GUESSOUM

Merci beaucoup. Par curiosité : ces caméras peuvent être utilisées pour la verbalisation à distance, par exemple ?

Imène SOUID

Oui, puisque vous avez dans plusieurs sites de la ville la vidéo verbalisation qui existe avec des panneaux qui sont affichés informant la population que la vidéo verbalisation existe sur certaines parties du territoire.

Adnène GUESSOUM

Merci beaucoup.

Imène SOUID

Je vous en prie. D'autres demandes d'intervention ? Madame TRARIEUX.

Magalie TRARIEUX

Même si vous y avez partiellement répondu : est-ce que les dépenses sont fléchées par la Région ou sont-ce des choix de la majorité municipale pour le coup jusqu'à présent ? Et justement, qu'est-ce qui préside ? Qu'est-ce qui fait décider la municipalité de flécher telle ou telle dépense ? Le poids de chaque dépense sur les différents postes qui sont dans le tableau que vous nous avez transmis ?

Imène SOUID

La Région fait des appels à projets auxquels nous répondons et, en fonction des subventions qui nous sont accordées dans le cadre de ce fonds-là, ça nous permet d'avoir certains montants qui nous sont dédiés. On essaye de répondre à plusieurs appels à projets, le maximum j'ai envie de vous dire. On arrive à avoir des subventions parfois, parfois moins, parfois pas. C'est l'accumulation des réponses positives qui nous permet d'arriver aujourd'hui à ce montant, avec des opérations qui sont définies par les services. Parce qu'on n'a pas forcément d'autres subventions sur d'autres fonds, sur d'autres moyens qui existent, par exemple, qui pourraient être proposés par l'État ou autres. Je vous rappelle qu'on est limité dans les subventions, puisqu'on ne peut pas avoir plus de 80 % de subventions pour les projets. C'est aussi tout le travail qui est mené par les services pour aller chercher les subventions là où elles se trouvent, en fonction des projets et des souhaits de la collectivité. D'autres demandes d'intervention ? Non ? C'est un dont acte. Je vous remercie.

Dont acte

5-2 Mise à jour du règlement de gestion de la régie de recettes centralisée Ville pour les prestations municipales.

Imène SOUID

Nous passons donc au rapport 5.2. La mise à jour du règlement de gestion de la régie de recettes centralisées ville pour les prestations municipales. Les nouvelles dispositions qui vous sont indiquées dans ce document concernent principalement les changements des conditions de création de comptes Maélis pour les personnels de l'Éducation nationale et les agents communaux (en page 4). Modification des modalités de réservation et d'inscription en réduisant les délais de huit semaines à six semaines pour les vacances scolaires, des accueils de loisirs maternelle, élémentaire, la maison de l'enfance et les passerelles (en pages 5 et 6). Des précisions de reformulations de certaines dispositions (pages 3, 7, 12, 14, 15 et 16). L'harmonisation des délais d'annulation et/ou de modification pour des prestations similaires (en pages 9, 10, 11 et 12). Ces nouvelles dispositions seront applicables à compter du 1^{er} juillet 2026, permettant ainsi de mettre en place en amont un plan de communication spécifique en direction des familles, à savoir la mise à jour du règlement sur le site de la ville et la présentation des mesures et de leurs incidences auprès de tous les agents d'accueil ou en contact direct avec les familles. Il est proposé au Conseil municipal de délibérer en vue d'approuver le règlement de gestion et la régie de recettes centralisées ainsi modifié. Monsieur BOURIACHI.

Philippe BOURIACHI

Merci. On est bien d'accord que vous maintenez la majoration des inscriptions tardives pour la cantine et centre de loisirs ? Toujours de 25 % ? Merci.

Imène SOUID

Oui. D'autres demandes ? Madame TRARIEUX.

Magalie TRARIEUX

Deux types de questions ou de remarques, une sur la forme et une sur le fond. Je commencerai par le fond. Dans l'étude de ces documents avec le groupe, il nous a semblé qu'il y avait deux inconvénients qui se présentaient au travers des propositions de modification. D'une part, c'est un petit peu comme une gestion comptable qui est contraignante pour les familles, la modification notamment du délai des semaines pour pouvoir annuler : passage de 6 à 8 semaines. Contraignant pour les familles. Par ailleurs, on pourrait penser que c'est une manière aussi de pouvoir annuler en amont, que ce soit une gestion aussi comptable pour optimiser le nombre d'animateurs et animatrices, notamment sur les centres de loisirs pendant les vacances. Et ça ne nous semble pas opportun de travailler comme ça au plus près, ou vouloir anticiper le nombre d'enfants. C'est un peu comme les classes d'ailleurs, même si le nombre d'enfants diminue, on peut privilégier un effectif réduit, que ce soit dans les classes ou que ce soit dans les centres de loisirs. Sur la forme, l'écriture du rapport et de la charte est assez complexe. Nous demandons que, pour les prochaines modifications, les modifications soient en couleur pour qu'on puisse voir. Parce que là, on a dû comparer l'ancien document et le document qui est proposé aujourd'hui au débat d'une part, de mettre en couleur ce qui est réécrit, et d'autre part, si ça va être communiqué aux familles, qu'il y ait une iconographie, une carte mentale, enfin des éléments qui permettent vraiment de bien saisir la chose pour toutes les familles orlysiennes. Parce que là, en l'état, tel que c'est écrit, pour nous, ça a été difficilement compréhensible. Il y a une rédaction qui n'est pas claire du tout, justement sur le délai pour l'annulation. On voulait

demander, sur la majoration, ce n'est pas non plus clair dans le texte : « L'ouverture des réservations aux accueils de loisirs sont accessibles durant les trois semaines suivant le jour de la rentrée scolaire précédant la période de vacances souhaitée ». Pour ces écritures-là, on demande vraiment que ce soit simplifié et compréhensible. Nous demandons donc de modifier et rester à huit semaines sans majoration et ne pas passer à six. Merci.

Imène SOUID

Concernant la communication aux familles, il y a un outil mis en place qui est une frise ou un plan qui est joint à chaque fois pour expliquer, puisque, d'une période de vacances à une autre, les dates changent, d'une année à une autre, les dates changent. Il est donc difficile d'indiquer dans le règlement toutes les dates de toutes les vacances de chaque année, puisque c'est quelque chose qui est valable tous les ans et que c'est seulement quand il y a une modification qu'on le revoit en conseil municipal. Ça, c'est la première chose. Il y a un document complémentaire qui sera dédié, un outil de communication auprès des familles – comme à chaque fois – qui sera apporté pour faciliter l'information. Concernant la durée d'annulation et la majoration : aujourd'hui, la problématique que nous avons, c'est que nous avons énormément de désistements. Cela veut dire des gens qui s'inscrivent mais dont les enfants ne viennent pas le jour J, mais avec du personnel que nous avons recruté, que nous avons eu beaucoup de mal à recruter, avec des difficultés de recrutement qui sont récurrentes. Cela nous met parfois en difficulté et on paye des gens parfois, à avoir des taux d'encadrement qui eux sont réglementaires. Ce n'est pas la ville qui les impose, ce n'est pas la ville qui les choisit. Sur les accueils de loisirs, c'est un pour huit en maternelle, un pour douze en élémentaire, sur la période des vacances entre autres. De toute façon, il y a des règles qui s'imposent à nous et nous respectons ces règles. Il n'y a pas de sujet en la matière. Mais embaucher des gens pour qu'ils ne s'occupent pas des enfants dans le cadre réglementaire, nous n'avons plus les possibilités financières de pouvoir se le permettre. C'est une réalité. Je ne vais pas vous refaire le laïus sur les finances publiques des collectivités territoriales où nous sommes de plus en plus contraints, et nous devons faire attention à l'utilisation des deniers publics. L'objectif, c'est que les gens qui s'inscrivent viennent. Ça veut dire que s'ils sont inscrits, ils seront bien sûr accueillis. Par contre, quand on a jusqu'à 20 % d'absentéisme à chaque fois, parfois même 30 % sur certains sites, cela nous questionne, parce que justement la majoration n'a pas été dissuasive. Aussi, l'idée c'est aussi d'encourager les gens à se dire : « Si j'ai pris un engagement, je me dois de le respecter, sinon j'ai une pénalité ». Comme partout aujourd'hui, j'ai envie de vous dire, dans tous les services qui vous sont proposés : soit vous respectez les règles et vous avez votre service, soit vous ne respectez pas et vous avez, soit votre acompte qui n'est plus, soit une majoration, soit une facture, soit autre chose mais en tout cas, il y a des services, c'est un coût pour la collectivité, pour l'intérêt général. Nous devons veiller à la bonne utilisation des deniers publics. C'est la première chose. Sans pour autant contraindre. D'où le fait de pouvoir toujours annuler, ce qui n'existe nulle part ailleurs, dans toutes les villes à côté. Allez à Villeneuve-le-Roi, allez à Thiais, allez à Choisy : aucune ville aujourd'hui ne permet la souplesse que nous permettons à Orly. Ce sont les arguments qui nous contraignent malheureusement. Nous avons essayé, nous avons fait. Mais il est aussi normal que ceux qui respectent les règles payent ce qu'ils doivent. Et ceux qui ne les respectent pas contribuent et comprennent que ça met en difficulté tout un fonctionnement global. Parce que, par ailleurs, on peut se retrouver en difficulté sur du recrutement, quand on a des gens qui sont inscrits et des gens qui se retrouvent en liste d'attente et qu'on aurait pu accueillir si on avait su que leurs enfants ne venaient pas. D'autres demandes ?

Monsieur BOURIACHI.

Philippe BOURIACHI

Merci, Madame la Maire. Je vais faire très court. J'entends cet argument : on fait une réservation, on ne vient pas, donc on pénalise l'ensemble des services, on pénalise des gens qui auraient pu venir et qui ne le sont pas. Force est de constater qu'aujourd'hui, il reste de la place dans beaucoup de centres. Donc il y a des possibilités de proposer à ceux qui seraient éventuellement sur liste d'attente d'être orientés sur un autre centre. Ça, c'est un premier point. Mais alors, dans ces cas-là, puisque liberté, égalité, fraternité, soyons égalitaires. Donc quand il y a une grève surprise du personnel communal à ce moment-là, il faudrait aussi nous dédommager de 25 % d'un côté comme de l'autre. Parce que la grève, quand elle arrive, un petit peu inopinée d'ailleurs, il y a bien une alarme sociale qui est faite au préalable, au moins dix jours avant. Oui, normalement, l'alarme sociale c'est dix jours avant, mais vous me dites cinq jours, c'est une belle avancée sociale pour le personnel et tant mieux. Mais par conséquent, lorsqu'on se retrouve confronté à ce souci, il n'y a pas une minoration de 25 % dans le futur, etc. Ce que je vous dis, et pas de manière démagogique, loin de là : vous vous revendiquez de gauche, sociale, populaire, etc. Je l'entends. Sauf que vous savez que vos amis socialistes, sur la flexibilité du travail, font en sorte qu'il y a certains employeurs qui, selon des moments de bourre, des moments importants pour leur productivité, demandent à leurs salariés de rester plus longtemps ou alors les avertissent au dernier moment. Moi, je ne suis pas concerné dans ce souci. Je travaille quand je veux, je suis à mon compte, je fais ce que je veux. Mais je pense à toutes ces mamans que j'ai rencontrées et que vous avez sûrement rencontrées, Madame la Maire, et qui sont dans cette difficulté où elles sont souvent isolées, qu'elles gagnent trop pour ne pas être aidées et pas assez pour pouvoir vivre correctement. Et ces 25 points, s'il y a une justification, vous savez, lorsqu'il y a une absence et que c'est justifié par un avis médical, on supprime cette problématique. On pourrait demander la même chose pour des adultes. Un document de leur employeur disant qu'il y avait une contrainte et donc au dernier moment ou pratiquement d'un moment, on leur a demandé de venir. C'est indépendamment de leur bonne volonté. J'entends sur la dissuasion de gens qui abuseraient, qui cochent toutes les cases et qui disent : « On verra au dernier moment ». En fin de compte, aujourd'hui, je n'ai pas envie, je ne le mets pas et ça pénalise tout le monde et ça, ça s'entend. Mais il y a beaucoup de personnes et souvent ce sont des femmes isolées, qui font des emplois pénibles, qui font des emplois complètement hachurés et qui ne peuvent pas faire autrement. A cette situation d'urgence, on peut avoir une réponse d'urgence. Si vous nous dites que vous êtes capable, dans le futur, d'évoluer et de discuter là-dessus et de réviser, je le voterai avec vous. Sinon, par conséquent, pour toutes ces mamans et même ces papas, parce qu'il y a aussi des papas solos, et même ces familles qui sont contraintes au dernier moment de devoir mettre leur môme, alors qu'ils n'ont pas prévu de le faire, ils auraient préféré le garder avec eux, cette majoration de 25 points, c'est du pouvoir d'achat en moins. Et c'est souvent des gens en situation de difficulté qui le prennent de plein fouet. Je vous le dis, les gens comme moi, ils n'en ont rien à faire, vous pouvez même mettre 100 %, ça ne changera rien. Mais ces gens-là, vous avez fait une campagne utile, engagée pour eux. Démontrez-le. Merci.

Imène SOUID

Nous le démontrons déjà, si cela peut vous rassurer, puisque chaque situation est étudiée au cas par cas. Quand une famille nous interpelle sur cette problématique, bien sûr que nous répondons. Mais il faut qu'on ait un cadre général. La ville, elle porte bien des valeurs de gauche, avec un CCAS à l'écoute, et nous avons régulièrement des demandes d'aide, des demandes de

situations particulières, de familles, de femmes isolées – puisque c’est en grande majorité encore des femmes qui sont isolées – en difficulté, que nous accompagnons et auxquelles nous répondons par la positive sur des demandes d’annulation ou de révision de facturation, etc. Pour ce qui est des situations individuelles, soyez serein et n’hésitez pas à renvoyer ces familles vers les services de la ville et le CCAS qui étudiera chaque situation et apportera une réponse adaptée en fonction de la situation. Ça, c’est la première chose. La deuxième chose concernant les mouvements de grève : la grève est un droit en France. Il y a une obligation qui existe de prévenir en amont, mais dans la collectivité et dans la fonction publique territoriales, il n’y a pas d’obligation à se déclarer gréviste, si ce n’est le jour même. Ça nous met quelque peu en difficulté à chaque fois mais c’est un droit. C’est une réalité. Ça engendre une surcharge de travail pour les services supports puisqu’ils doivent appeler chaque agent pour demander s’ils veulent bien nous informer en amont pour pouvoir organiser les services le jour J, pour savoir s’ils seront présents ou pas. Certains jouent le jeu et nous répondent, d’autres se gardent le droit de nous répondre parce qu’ils ne le savent pas. Nous, nous devons en tout cas essayer d’imaginer qu’ils ne seront pas là pour pouvoir construire. Et derrière, ce sont des services publics qui sont perturbés, et c’est le fait même de la grève. Mais à chaque fois, je le rappelle, la ville d’Orly a fait – peut-être une ou deux fois parce qu’on a eu un train de retard sur le démarrage – une facturation au réel. Ça veut dire que les enfants qui étaient présents le jour J qu’on a accueillis ont été facturés, mais ceux qui n’ont pas bénéficié du service n’ont pas été facturés. Il n’y a pas de question de majoration ni quoi que ce soit, puisque ceux qui n’avaient pas bénéficié du service n’ont pas été facturés sur ces jours de grève. Nous sommes dans l’accompagnement au maximum des familles et des situations. Mais il y a des règles, des lois, et nous y sommes contraints. Et je vous rappelle que c’est une gestion aussi, puisqu’il faut préparer des repas, il faut avoir des encadrants et donc, des enfants qui viennent à la dernière minute, c’est une difficulté qui peut être complexe pour des équipes qui n’ont pas anticipé, mais on a toujours accueilli les enfants. Ça, c’est une réalité. Mais il faut comprendre que ça engendre des grandes difficultés organisationnelles au sein des équipes et que nous sommes là-aussi en tant qu’employeur pour veiller aux bonnes conditions de travail de nos agents. Vous pouvez bénéficier du service, ça engendre un surcoût. Donc, vous le réfléchissez à deux fois, c’est vraiment que vous êtes vraiment en difficulté pour pouvoir le garder. C’est là où vous mettez votre enfant à l’accueil de loisirs et pas en vous disant : « Bah, de toute façon ce n’est pas grave, ça n’a aucune conséquence, c’est donc je le mets à l’accueil de loisirs ». C’est un équilibre que nous avons essayé de créer entre entendre les difficultés des familles et l’organisation et les conditions de travail et d’accueil, de sécurité pour les agents et les enfants en question. Je vous propose de passer au vote.

Adopté à l’unanimité

5-3 Approbation de la convention FIM N° 2382 portant sur l’obtention d’une subvention de la Métropole du Grand Paris au titre du Fonds d’investissement métropolitain, dans le cadre du dispositif « Développement économique et aménagement social et culturel », pour la création d’une micro-folie au sein de la médiathèque des Navigateurs.

Nathalie BESNIET

Bonsoir. Ce rapport concerne la convention FIM N° 2382 portant sur l’obtention d’une subvention de la Métropole du Grand Paris au titre du Fonds d’investissement métropolitain

dans le cadre du dispositif Développement économique et aménagement social et culturel pour la création d'une micro-folie au sein de la médiathèque, la nouvelle médiathèque, la future médiathèque des Navigateurs. La ville d'Orly prévoit donc la construction d'une nouvelle médiathèque sur le quartier des Navigateurs située rue Christophe Colomb, au cœur d'un quartier Politique de la ville. Cet équipement culturel moderne a vocation à devenir un lieu central de la vie culturelle. Il renforcera l'offre de lecture publique et favorisera l'accès à la culture pour tous. Dans le prolongement de cette ambition, nous avons souhaité intégrer au sein de ce nouvel équipement un espace micro-folie. Ce dispositif numérique innovant vise à développer la fréquentation de la médiathèque et à attirer de nouveaux publics, en offrant un accès libre à un vaste patrimoine culturel national et international. La micro-folie contribuera à réduire les inégalités sociales et territoriales et à renforcer l'égalité d'accès à la culture. La Métropole du Grand Paris a été sollicitée au titre du Fonds d'investissement métropolitain pour la création de cette micro-folie. L'attribution d'une subvention prévisionnelle d'un montant de 21 527 €, adoptée par le bureau de la métropole le 2 décembre, a fait l'objet d'une convention, référencée – comme je vous le disais – FIM N° 2382. Il est donc demandé au conseil municipal de délibérer pour se prononcer sur la signature de cette convention et la perception des recettes correspondantes.

Imène SOUID

Je vous remercie. Y-a-t-il des demandes d'intervention ? Non. Je vous propose de passer au vote.

Adopté à l'unanimité

5-4 Approbation de la convention FIM N° 2309 portant sur l'obtention d'une subvention de la Métropole du Grand Paris au titre du Fonds d'investissement métropolitain, dans le cadre du dispositif « Protection de l'environnement », pour le projet de dimension énergétique de la rénovation des écoles du Centre, Joliot-Curie B et de la maternelle Romain Rolland.

Imène SOUID

Ce rapport concerne l'approbation de la convention N° 2309 portant sur l'obtention d'une subvention de la Métropole du Grand Paris au titre du Fonds d'investissement métropolitain, dans le cadre du dispositif Protection de l'environnement, pour le projet de dimension énergétique de la rénovation des écoles du centre Joliot-Curie B et de la maternelle Romain-Rolland. Dans le cadre de son engagement à définir une stratégie globale et cohérente en matière d'économie d'énergie et afin de répondre aux obligations du décret tertiaire, la Ville d'Orly a confié au bureau d'études ICADE la réalisation d'un audit énergétique de son patrimoine communal. Le plan pluriannuel de travaux énergétiques, élaboré à partir des conclusions de cet audit, prévoit notamment la mise aux normes des isolations thermiques, tant intérieures qu'extérieures, des écoles de la ville d'Orly nécessitant des travaux. Dans ce contexte, la Métropole du Grand Paris a été sollicitée pour financer le projet de rénovation énergétique des écoles du centre Joliot-Curie B et de la maternelle Romain-Rolland, pour un montant prévisionnel des travaux de 230 140,90 €. L'attribution d'une subvention prévisionnelle d'un montant de 82 682 €, adoptée par le bureau de la Métropole du 2 décembre 2025, a fait l'objet d'une convention référencée sous le numéro FIM N° 2309. Le versement de cette subvention est

conditionné à l'approbation de ladite convention et à la production des pièces justificatives. Il est donc demandé au conseil municipal de délibérer en vue de se prononcer sur la signature de cette convention et la perception des recettes correspondantes. Y-a-t-il des demandes d'intervention ? Monsieur BOURGEOIS.

Patrick BOURGEOIS

Madame la Maire, j'aurais voulu connaître le calendrier de l'opération. Et, pour ce qui est de la rénovation énergétique, je vois bien ce que l'on peut faire sur Romain-Rolland. Je ne vois pas sur l'école du centre, en tout cas sur l'aspect extérieur puisque c'est de la meulière. Est-ce que vous imaginez recouvrir ces murs où nous ne feriez que l'intérieur ?

Imène SOUID

Sur l'école du centre, ce sera de l'isolation par l'intérieur justement.

Patrick BOURGEOIS

D'accord.

Imène SOUID

Et après il y a des possibilités sur les fenêtres et les ouvertures. Je n'ai pas le détail précis de l'ensemble des travaux, mais on pourra vous les communiquer. Concernant le calendrier, tout va dépendre des montants. Il y a des choses qui nous engagent et on va devoir les réaliser et, pour d'autres, ça dépendra des montants qu'on arrivera à dégager pour pouvoir réaliser l'ensemble des rénovations en question.

Patrick BOURGEOIS

D'accord. Très bien.

Imène SOUID

D'autres demandes ? Madame TRARIEUX.

Magalie TRARIEUX

Nous allons voter évidemment pour la rénovation énergétique de ces écoles. Cependant, nous demandons de pouvoir accéder à l'audit de tous les bâtiments publics, en particulier des écoles d'Orly. J'étais intervenue lors du dernier Conseil municipal pour signaler que des écoles qui sont maintenant vétustes mais qui resteront comme cela pendant plusieurs années encore, ont des fenêtres qui ne sont pas réparées : quand il y a des pluies torrentielles, l'eau rentre dans les écoles ; des températures qui sont insupportables l'été ; du froid l'hiver. On veut voir avoir accès à cet audit et voir aussi ce qui peut être fait dans ces écoles, concrètement, en urgence, pour les années à venir, puisque vous nous avez déjà répondu sur les opérations de l'ANRU.

Imène SOUID

Je ne vais pas réitérer ma réponse et vous vous référerez à ma précédente réponse. Concernant l'audit, on vous transmettra les informations qu'il est possible de transmettre. Il n'y a pas de sujet là-dessus. Sur les interventions urgentes, je vous rappelle que les services techniques essayent de répondre à chaque fois que nécessaire sur les problématiques de sécurité ou ces gros soucis qu'on peut avoir parfois et on essaye de trouver des solutions. Mais dans certains cas, il n'y a pas de solutions techniques immédiates sans rénovation complète de certains bâtis, d'où parfois

– c’est vrai – la difficulté à faire patienter les équipes. Mais nous travaillons à chaque fois pour essayer d’améliorer le cadre de vie et nous sommes engagés dans cette démarche sur l’ensemble des écoles de la ville. Cela prend un certain temps. Merci. D’autres demandes ? Monsieur BOURIACHI.

Philippe BOURIACHI

Merci pour ces précisions. Je suis preneur aussi de l’audit. Mais du coup, est-ce qu’on va rentrer dans le cadre des C2, et si oui, quelle quantité de cumacs ça va nous dégager ? Malgré que c’est le Sipperec, on a bien compris, que ce sont eux qui le gèreront. Est-ce qu’on a cette information ?

Imène SOUID

Non, là je ne l’ai pas et je ne sais pas si on pourra l’avoir, mais si on l’a, on vous la transmettra sans souci. Je vous propose de passer au vote.

Adopté à l’unanimité

5–5 Approbation de la convention FIM N° 2357 portant sur l’obtention d’une subvention de la Métropole du Grand Paris au titre du Fonds d’investissement métropolitain, dans le cadre du dispositif « Protection de l’environnement », pour l’acquisition de véhicules propres.

Mohand SERRAYE

Bonjour à tous. La ville d’Orly souhaite continuer à moderniser son parc automobile en faisant l’acquisition de deux fourgons électriques. Cette acquisition traduit l’engagement concret de la collectivité à intégrer des solutions durables dans son fonctionnement quotidien et en participant activement à la préservation de la qualité de vie sur son territoire. La Métropole du Grand Paris a été sollicitée au titre du Fonds d’investissement métropolitain FIM pour l’acquisition de ces deux véhicules propres. L’attribution d’une subvention prévisionnelle d’un montant de 11 020 €, adoptée par le bureau de la Métropole le 2 décembre 2025, a fait l’objet d’une convention référencée FIM N° 2357. Le versement de cette subvention est conditionné à l’approbation de la Convention afin qu’elle puisse être signée par Madame la Maire. Il s’agit donc de se prononcer sur la signature de cette convention et la perception des recettes correspondantes.

Imène SOUID

Merci, Monsieur SERRAYE. Des demandes d’intervention ? Monsieur BOURGEOIS.

Patrick BOURGEOIS

Madame le Maire, on est bien sûr favorable à cette transition. La première chose, on aimerait en savoir un petit peu plus sur le plan de la flotte de véhicules, combien de véhicules restent encore à couvrir. La seconde, c’est qu’il y a eu sans doute une étude de faite sur le coût de ce type de transition, sur le plan énergétique également. On souhaiterait savoir quels sont les effets bénéfiques sur notre budget pour pouvoir mettre en place une stratégie globale de remplacement de véhicules.

Imène SOUID

Monsieur SERRAYE va vous répondre.

Mohand SERRAYE

Concernant la répartition de la flotte, je n'ai pas le nombre de véhicules, mais nous avons 19 % de véhicules électriques, 21 % de véhicules à essence et 60 % de véhicules diesel.

Imène SOUID

Pour ce qui est de la deuxième question, sur l'équilibre et les gains financiers, on nous a fait une estimation la dernière fois sur un véhicule « type » – mais je n'ai plus les chiffres en tête, on pourra vous les évoquer – mais c'est surtout aujourd'hui en termes d'environnement et de qualité d'air où on sait tout ce que peut nous apporter la différence entre un véhicule électrique et un véhicule diesel. Donc, on a un travail à réaliser. La ville est engagée là-dessus, mais ça a un coût, vous le savez. On travaille là-dessus et surtout on essaye d'avoir toutes les subventions possibles et imaginables. C'est un travail de fourmi qui est réalisé par les services pour répondre à tous les appels à projets qui peuvent exister sur le territoire. Monsieur BOURIACHI.

Philippe BOURIACHI

Merci, Monsieur SERRAYE. Vous pouvez nous redonner le pourcentage ?

Mohand SERRAYE

19, 21, 60.

Philippe BOURIACHI

Pardon, j'avais compris 22. Et donc ça avait buggé. Mais arrondi, ça aurait fait 101 % et là on aurait eu un problème. Mais si j'ai bien compris – parce que j'ai regardé la convention – le total c'est : 36 734 pour les deux véhicules ? D'accord. Ma deuxième question qui vient : est-ce que vous avez sollicité d'autres demandes d'aide et à quel organisme ou quelle collectivité ?

Imène SOUID

Je sais que le Sipperec a également été sollicité puisqu'il accompagne, mais avec des règles qui sont un peu particulières et je ne sais pas si nous répondons aux différents critères pour pouvoir en bénéficier. Dans le cadre aussi du Fonds vert également, on l'avait sollicité mais je crois que l'Etat ne va pas nous suivre et nous accompagner dans la démarche, du dernier échange que j'avais eu avec les services de la préfecture, *a priori*. En tout cas, plusieurs filets ont été lancés et nous allons voir. Et à chaque fois que nous aurons une réponse positive, nous reviendrons vers le conseil pour l'en informer. Y-a-t-il d'autres demandes ? Non. Je vous propose de passer au vote.

Adopté à l'unanimité

5–6 Garantie d'emprunt au profit de la société CDC Habitat.

Imène SOUID

Ce rapport concerne la garantie d'emprunt au profit de la société CDC Habitat pour l'opération d'acquisition en VEFA de 68 logements locatifs sociaux, pour un montant de près de 12 199 373 €. Avec la présence d'un parking en sous-sol et de 34 places de stationnement qui sont attachés à cette opération. Vous avez le détail et la répartition des différents types de

logements, la typologie ainsi que les différents réservataires pour cette opération. Y-a-t-il des demandes d'intervention ? Monsieur BOURIACHI.

Philippe BOURIACHI

Je peux vous assurer que ce rapport m'a donné beaucoup de sueurs froides et beaucoup de travail. Parce que, premièrement, il y a une petite coquille : ce sont dix kilomètres qu'il y avait marqués sur Créteil, alors qu'on est à huit kilomètres. J'ai regardé et l'annexe disait dix, et c'est huit, et disait quinze de Paris et de Porte de Choisy à Marcel Cachin, il y a huit kilomètres aussi, mais ça, c'est une brouille. Le programme Lot numéro 2 qui nous concerne, c'est CDC Habitat qui va emprunter à la Caisse des dépôts et consignations : CDC Habitat emprunte à elle-même, enfin quasiment à la maison mère. Et on a deux bâtiments, le bâtiment A-Prime qui est en R + 8 dont 55 logements, 8 T1, 13 T2, 25 T3, 7 T4 et 2 T5, et le bâtiment A en R + 9, 13 logements dont 4 en colocation solidaire et 10 T4 et 3 T5. Moi, ce qui m'a immédiatement interpellé dans ce rapport, ce sont les 34 places de stationnement. Et c'est là où je vous dis : ça m'a donné beaucoup de travail, parce que j'ai été chercher le PLUi, j'ai bien regardé. J'avais souvenir d'ailleurs, je n'étais pas content qu'il y ait une place pour un logement. Et j'ai découvert que dans le PLUi, ce n'est pas une place pour un logement. – j'y arrive, Madame SQUID, ne commencez pas à bouger la tête comme ça ! – je l'ai lu le PLUi et c'est une place par 50 m², mais ça exclut le logement locatif social s'il est dans un rayon de 500 mètres d'un site propre de transports en commun, ce qui n'est pas encore le cas. Non, il n'y a pas encore de transports en commun en site propre, je suis désolé, Madame SQUID, il faut qu'on retourne là-haut ensemble et vous allez voir, je vous prête mes lunettes. C'est prévu, mais il n'y est pas encore. Et le règlement est bien clair, c'est : si elle existe déjà, pas en prévision. C'est un premier point, mais on est quasiment à quelques centimètres près, à 500 mètres de la gare 14. Mais le PLUi dit que, pour le logement social locatif, c'est 0,5 place de parking : 0,5, c'est-à-dire que ce n'est pas un logement, une place, ce sont deux logements et 0,5. Alors, on se demande bien comment CDC Habitat ou les autres vont attribuer à qui ? Parce que vous avez là, sur ces 68 logements, 34 places. Donc, il y en a qui vont rester sur le carreau. Mais surtout, la règle qui fait foi pour que ça puisse être possible, elle est très simple : il faut exactement que l'emprunt soit un emprunt d'Etat. Et la Caisse des Dépôts et des Consignations, c'est un EPIC... Mais, comme il est prévu – parce que je les ai lues, les conventions on s'est bien pris la tête là-dessus – que c'est un financement d'Etat. Du coup, parce que le taux peut être réduit ou annulé, mais c'est très fort, ce montage est dingue. Du coup, même si ce n'est pas un emprunt d'Etat direct, étant donné que l'Etat peut réduire ou annuler le taux, ça devient un emprunt d'Etat et donc on rentre dans les 0,5. Et là, j'entends quand on est à Paris, qu'on est un bobo, on n'a pas besoin de véhicule, mais on reste quand même une ville populaire. Même si les gens se serrent la ceinture, ils ont besoin de temps en temps de pouvoir se déplacer. Ils ont besoin de temps en temps de partir en vacances ou d'aller faire des tours par-ci par-là, et pourquoi pas avec un véhicule électrique. J'ai regardé l'aménagement extérieur, je me suis dit : « Bon OK, ce n'est pas grave s'il y a des stationnements en épi, tout va bien ». Et c'est là où ça devient dingue. Parce que vous savez pertinemment qu'il va y avoir plus de 34 voitures sur le secteur et que le stationnement externe – on le sait et je peux déjà le garantir sur facture – va rapidement devenir en zone bleue pour devenir en zone payante. C'est indépendamment de vous, ça va devenir comme ça, obligatoirement, parce que sinon, tous ceux qui sont aux alentours vont venir stationner là et prendre la ligne 14. Donc, ça fera moins de places de stationnement aux résidents. Et là, je m'insurge à nouveau, en disant qu'il y a des gens qui n'ont pas d'autres alternatives, qui vont retrouver leur véhicule à l'extérieur et qui vont se faire verbaliser. Là, on parle de logement social. Je suis en train de comprendre qu'on va, par

ricochet, taper au portefeuille, enlever du pouvoir d'achat à des personnes qui sont en situation de difficulté ou en situation de fragilité parce qu'ils ont accès au logement social. Par conséquent, soit vous me dites : « On va revoir l'aménagement au sol et on va faire du stationnement en épi, quitte à faire du stationnement résidentiel gratuit pour les gens qui y habitent », et pourquoi pas payant pour ceux qui seraient de passage, ou en tout cas, comme vous l'avez fait sur Cité-jardins, en zone bleue pendant 1 h 30, pour ne pas engorger ce secteur. Parce que sinon, je vais vous dire, les rues avoisinantes, Parmentier, Les Aubépines, enfin tout le secteur du parc Méliès, ça va devenir l'enfer pour eux. Et ça, ce n'était pas dans votre programme. Soit on révisé l'occupation des sols à cet endroit-là. Parce que là, vous avez vu le nombre de T5, T4 ? Forcément, ce sont des familles et on sait que ce sont 1 à 2, voire 3 véhicules par famille. Franchement, vous allez les mettre dans une situation très difficile. Ceux qui sont sur le parc Méliès vont vivre l'enfer parce qu'il n'y aura plus de places de stationnement. Vous en avez certains qui en ont marre de tourner pendant 3 heures, qui vont stationner devant un bateau. Il y a des gens qui vont vouloir sortir. Ce sont des situations conflictuelles. En prévention de ça, je pense que le stationnement en épi, ou en tout cas perpendiculaire à la chaussée, permettrait de résoudre les futures problématiques et en tout cas d'éviter des contraventions aux personnes qui seraient sur le plateau 14. Merci.

Imène SOUID

Alors, c'est un débat récurrent que nous avons. Vos chiffres sont exacts, c'est bien 0,5 pour le logement social et 1 pour le privé, l'accession à la propriété. Ce sont des règles du PLUi, donc un règlement intercommunal. La ville d'Orly n'est pas pire ou moins bien que la ville de Thiais. La ville d'Orly n'est pas pire ou moins bien que la ville de Villejuif. La ville d'Orly n'est pas plus en difficulté ou moins en difficulté que la ville de Vitry-sur-Seine sur ces sujets de stationnement. Ce sont les règles générales qui s'appliquent à toutes les collectivités dans le cadre de ce pays. Les opérations d'aménagement existent dans toutes les villes que je viens de vous citer, dans les mêmes conditions. Ça, c'est la première chose. Orly ne fait pas exception. Deuxième chose, aujourd'hui, dans le parc social, nous avons, sur Valophis, sur la ville d'Orly, dans l'existant, près de 300 places de disponibles. Il y a un vrai sujet aussi : c'est comment accompagner les familles pour qu'elles aillent prendre ces places qui leur sont mises à disposition et qui ne se retrouvent pas dans cette difficulté d'avoir des amendes. Mais payer une place de stationnement, une vingtaine d'euros quand elle est en extérieur, plutôt que d'avoir une contravention éventuellement trois, quatre ou cinq fois par mois, si on exagère et si on se stationne n'importe comment – ce qui est déjà arrivé à une ou deux personnes – c'est quand même un choix financier qui peut être entendable, même si je comprends la difficulté et que c'est pour ça que nous veillons à ce qu'il y ait cet équilibre aussi de créer autant que possible les places de stationnement. Troisième sujet : comme vous le savez, nous avons une problématique de circulation, mais dans toute la France et en région parisienne tout particulièrement, et l'amorce des changements de mobilités avec la création de transports en commun, donc un bus en site propre qui doit arriver. Île-de-France Mobilités a pris un peu de retard – c'est vrai que c'est dommage, mais c'est aussi une réalité – mais on espère que très rapidement, Île-de-France Mobilités va pouvoir accompagner la ville d'Orly dans la création et dans la réalisation de ce site propre pour les habitants du quartier qui vont pouvoir bénéficier d'un accès au pied de leur bâtiment à tous les équipements publics. On va avoir un pôle multimodal – je vous le rappelle – sur la gare de métro 14 avec actuellement le RER C, plusieurs lignes de bus, plus le métro, et à terme une gare de TGV qui pourra desservir l'ensemble de l'ouest de la France. Oui, malheureusement, les opérations d'aménagement ne se font pas toujours dans les mêmes délais

que l'efficacité des entrepreneurs et la réactivité du service privé qui, quand il a une opération, fait en sorte qu'elle arrive en temps et en heure. Pour le service public, c'est parfois un peu plus compliqué et ça, nous ne pouvons que le déplorer. Mais c'est la réalité à laquelle nous sommes confrontés aujourd'hui. Mais à terme, une fois que l'ensemble de l'opération – qui a été pensée dans sa globalité et pas en fonction des réalisations, au fur et à mesure – aura été réalisée, elle permettra un cadre de vie qui sera respectueux de l'environnement, la circulation, des déplacements. Et s'il y a des règles qui sont communes à toutes les villes de ce PLUi, c'est que ce sont des règles qui correspondent aussi à la réalité des besoins. Parce que, quand on est dans le social, on n'a pas forcément les moyens d'avoir 3 ou 4 voitures comme vous l'évoquiez ; déjà juste une voiture, c'est parfois impossible à avoir, ou quand on l'a, c'est celle qui est utilisée par l'ensemble de la famille. Ce sont aussi des équilibres et c'est pour ça qu'il y a ces proportions qui existent, c'est fait sur la base d'études – et du concret – qui sont réalisées par des experts en la matière et qui nous imposent, dans le cadre de la loi, ces dispositifs pour accompagner au changement des modes de transport et de mobilité de nos concitoyens, qui est un vrai besoin aujourd'hui, une vraie réalité, même si nous savons que nous avons encore besoin de la voiture. D'où le fait d'avoir encore des places de parking qui sont pensées. Voilà ma réponse et elle ne changera pas ; elle sera la même pour l'ensemble des rapports. Pour l'aménagement extérieur, c'est exactement la même chose. Il n'y aura pas d'aménagement supplémentaire puisque les opérations sont déjà validées. Les aménagements extérieurs sont déjà validés et nous respectons exactement les règles du PLUi. Et je vous rappelle que nous avons d'autres règles environnementales qui sont très exigeantes. Et nous avons cette volonté, avec la loi « sur l'eau » qui nous oblige et qui nous contraint à avoir des superficies accessibles pour pouvoir écouler l'eau de pluie qui ne sont plus les mêmes que ce qui existait auparavant. La ville s'est engagée dans cette démarche et nous en sommes fiers. Madame TRARIEUX.

Magalie TRARIEUX

Merci. Je ne vais pas reprendre l'intervention sur les parkings, puisque ça a été fait sur ce sujet-là. Par contre, nous voulions intervenir sur la répartition des types d'appartement. Dans ce projet-là – et ça, c'est en lien avec évidemment le programme que nous portons pour les élections municipales en toute cohérence – le fait que la ville garantisse les prêts auprès des bailleurs nous permet, en tant que municipalité, en tant qu'élus de la République, de peser sur les répartitions des bailleurs. Et là, on remarquera que, sur 68 logements, il n'y a que 24 logements au loyer très modéré dont 17 PLAI, et que, de fait, le garant – donc la ville – n'est réservataire que de 4 de ces logements parmi les 17. Les PLAI, c'est pour les habitantes et habitants aux revenus les plus faibles. Par contre, sur les logements aux loyers les plus élevés qui sont très chers pour du logement social, CDC Habitat, pour le coup, se prend 13 logements sur 24. Nous demandons – et c'est la même chose sur le prochain rapport – qu'étant donné que nous garantissons les prêts auprès de ces bailleurs, nous puissions débattre en conseil municipal, en commission préparatoire, dans l'instance qui conviendra, de ce que nous allons exiger des bailleurs sociaux dont nous garantissons les prêts.

Imène SOUID

Le monde idéal n'existe pas malheureusement, Madame TRARIEUX. Mais c'est vrai que j'en rêverais. La loi, c'est justement le fait de nous garantir d'avoir la vue et la possibilité de se positionner sur 20 % des logements. Là, vous voyez que nous avons 21 % de l'offre. Ca, c'est ce que nous pouvons avoir, grâce au fait de se porter garant des opérations. Si nous n'étions pas garants, ça serait zéro. La loi est là, je vous le dis en toute sincérité, ce n'est pas moi qui l'ai

inventée, c'est la loi faite par nos gouvernants et notre Etat. C'est celle-ci qui s'impose à nous aujourd'hui. C'est du fait d'être garant et c'est pour ça qu'ils viennent nous voir. C'est se porter garant en sachant qu'ils doivent nous laisser attribuer 20 % des logements qu'on prend en charge dans le cadre de notre garantie sur la répartition. Je vous rappelle que l'Etat aussi est réservataire et que l'Etat, lui, peut avoir la grande majorité des logements, puisqu'il a la contrainte DALO qui l'oblige et qui le contraint pour répondre à la loi. C'est pour ça qu'il a la plus grosse part en général des PLAI, donc des logements les moins chers, puisqu'il y a l'obligation DALO. Là, il y a un critère qui place l'Etat prioritaire par rapport aux autres réservataires. Tout est fait dans le cadre des principes réglementaires, du respect de la loi et de ce que nous permet la loi en étant garant. Ce que nous n'aurions absolument pas, si nous n'étions pas garants de ces opérations. C'est pour ça que la ville d'Orly fait aussi le choix d'être garant et de pouvoir travailler sur le fait de loger tel ou tel et d'avoir un regard sur les commissions d'attribution et d'être autour de la table, là-encore. Parce que si nous n'étions pas garants, nous ne serions absolument pas autour de la table et, parfois sur d'autres contingents, nous pouvons faire bénéficier des Orlysiens de la ville parce qu'ils sont également DALO et qu'ils peuvent rentrer dans le contingent Etat par exemple, ce qui permet de ne pas manger sur la part garant ville des 21 %, mais ils peuvent bénéficier aussi de celle de l'Etat. Mais l'Etat, je vous le rappelle, n'a pas obligation à accepter que les Orlysiens. Mais en étant autour de la table, nous pouvons défendre des dossiers orlysiens. D'où notre souhait de continuer à garantir de telles opérations et de pouvoir faire bénéficier au maximum les Orlysiens de toutes ces belles opérations. Monsieur BOURGEOIS.

Patrick BOURGEOIS

Merci Madame la Maire. Je reviendrai sur les places de parking de Valophis. J'avais eu l'occasion, il y a déjà quelques années, de faire état de ces 300 places disponibles depuis des années. Je pars du principe que Valophis aujourd'hui n'attend pas la location de ces places pour équilibrer ses comptes. Et je pense qu'il serait sans aucun doute intéressant d'essayer de négocier avec eux pour se les approprier et rendre donc plus facile le stationnement sur notre ville. Parce que 300 places, ce sont plusieurs kilomètres de places en extérieur. Moi, ça me surprend que ces places, depuis de nombreuses années, sont disponibles et qu'aucune solution n'a été trouvée pour se les approprier. Ça, c'est le premier point. Second point, c'est que ce rapport me permet de vous demander si c'était possible d'avoir un état global des emprunts que nous avons donc sur la ville, donc avec la liste, donc des, des bailleurs qui sont concernés, le montant global.

Imène SOUID

Vous l'avez dans les rapports financiers, mais au niveau de la présentation budgétaire, mais nous pourrions vous les communiquer, je crois que vous les aurez lors du prochain conseil municipal, puisque nous aurons la question budgétaire lors du prochain conseil.

Patrick BOURGEOIS

Nouveau autour de cette assemblée, j'aurai à vous faire répéter sans aucun doute un certain nombre de choses pour me les approprier. Alors, nous sommes conscients des problèmes de logement sur notre pays. Au demeurant, nous nous abstiendrons sur ce rapport comme le suivant, partant du principe que plus de 50 % de logements sociaux sur notre ville, nous nous interrogeons sur la politique de l'habitat à Orly.

Imène SOUID

Je vous rappelle que c'est grâce à ces opérations que nous allons pouvoir – nous l'espérons – arriver à autant, voire un peu plus de logement social en nombre, mais avec une proportion qui sera en deçà des 50 % sur la ville d'Orly. Ça, c'est la première réponse que je souhaitais vous apporter.

Patrick BOURGEOIS

Je n'en doute pas. C'est un rapport de chiffres. Sur le plan mathématique, nous aurons donc un pourcentage moins important, mais plus de logements sociaux.

Imène SOUID

Nous aurons 150 logements sociaux supplémentaires par rapport à ce qui existait dans les années 1990. Mais nous serons en deçà des 50 %, puisque l'objectif est d'arriver à 42 % – de mémoire – une fois toutes les opérations réalisées, ce qui nous permet aussi d'avoir des finances qui rentrent avec des gens qui auront un pouvoir d'achat aussi plus important. On l'espère.

Patrick BOURGEOIS

Je n'en disconviens pas.

Imène SOUID

Merci. Concernant le travail avec Valophis, bien sûr que nous le menons. Je vous rappelle juste que Valophis n'existe pas que sur la ville d'Orly et que s'il fait une dérogation pour Orly sur le paiement de la place de parking, les Orlysiens vont dire : « Pourquoi mon voisin ne paye pas alors que moi je paye ? » Ça, c'est la première remarque. D'autres villes diront pareil : « Pourquoi vous ne faites pas payer sur Orly ? » Ils l'ont fait. En plus, je vous rappelle que nous n'avons plus tout à fait la main sur le conseil d'administration de Valophis pour porter ce type de demandes, puisque ce n'est absolument pas la vision qui est faite aujourd'hui par la majorité en place et qui est à la tête du conseil d'administration de l'office. Je suis membre, mais opposant.

Patrick BOURGEOIS

Achetons-les à la casse.

Imène SOUID

Achetons-les à la casse ?

Patrick BOURGEOIS

Achetons-les à la casse, les places de parking.

Imène SOUID

Que la ville paye les places de parking ? Je pense que là, ça va être un petit peu compliqué en termes de finances pour la collectivité. Et pourquoi on achèterait ces places-là et on les attribuerait à tel Orlyzien plutôt qu'à un autre ? Là, vous créez aussi une inégalité de traitement sur un service public, et je vous rappelle que ça, c'est interdit. Monsieur BOURIACHI.

Philippe BOURIACHI

Merci, Madame la Maire. Juste une petite précision : les places extérieures Valophis existent depuis que nous avons décidé de faire l'ANRU 1 et ce n'était absolument pas une mauvaise

chose, loin de là. Maintenant, j'entends votre intervention : dire que, on n'a pas la main parce qu'on est dans l'opposition et donc on est minoritaire. Je vous rappellerai que, quand vous étiez majoritaire...

Imène SOUID

C'est le troisième argument, Il y en a deux autres.

Philippe BOURIACHI

Ah, laissez-moi terminer sur celui-là, je rebondis que sur celui-là. Je dis que quand la gauche républicaine était majoritaire – et elle l'a été pendant quasiment plus de 40 ans au conseil départemental – elle n'a jamais essayé de négocier avec Valophis en disant sur la gratuité... Donc vous ne pouvez pas reprocher à la droite d'avoir la même vision que vous aviez et d'être sur vos pas. Au contraire, vous devriez vous féliciter.

Imène SOUID

La difficulté en termes de stationnement n'est plus tout à fait la même qu'il y a quelques années et ce questionnement n'est plus tout à fait le même aujourd'hui qu'il y a quelques années en arrière. Je pense que les questions restent ouvertes pour la suite. Et c'est une réalité, que ce soit de droite ou de gauche sur cette question, comme vous l'avez évoqué auparavant. Nous n'allons pas refaire le débat. Je vous propose de passer au vote. On vote les deux d'un coup ? Ça vous va ? Pour le premier, il y avait deux garanties d'emprunt. Le rapport 5.6 et le rapport 5.7 pour les deux opérations. Vous votez pour les deux si vous avez le même vote, sauf si vous différenciez votre vote et ça, vous le préciserez.

Adopté à la majorité absolue

5 votes contre : 4 du groupe Agir pour Orly – L'Union populaire – La France insoumise et Philippe BOURIACHI

2 abstentions : 2 du groupe Avec vous Orly réunie

5-7 Garantie d'emprunt au profit de la société RATP Habitat.

Adopté à la majorité absolue

5 votes contre : 4 du groupe Agir pour Orly – L'Union populaire – La France insoumise et Philippe BOURIACHI

2 abstentions : 2 du groupe Avec vous Orly réunie

5-8 Budget annexe Centre-Médico-Psycho-Pédagogique (CMPP) – Décision modificative n° 1 de 2026.

Stéphanie BARRÉ

Bonsoir. Il s'agit d'un rapport qui concerne le budget annexe du centre médico-psycho-pédagogique, le CMPP. La décision modificative n° 1. Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M22, le CMPP de la ville d'Orly procède à l'ajustement de ses prévisions budgétaires à travers cette première décision modificative qui concerne l'achat d'un logiciel dont l'acquisition a été validée par l'ARS et qui est financé par l'intermédiaire de la trésorerie du CMPP,

pour un montant de 25 000 €. Il convient de procéder aux ajustements de crédits qui sont présentés dans le rapport.

Imène SOUID

Merci, Madame. Des demandes d'intervention ? Non. Je vous propose de passer au vote.

Adopté à l'unanimité

5-9 Établissement de la liste des contribuables en vue de la constitution de la commission communale des impôts directs.

Imène SOUID

Ce rapport concerne l'établissement de la liste des contribuables en vue de la constitution de la commission communale des impôts directs. La CCID est appelée à se prononcer sur l'ensemble des éléments constituant les bases de la fiscalité directe locale. La durée du mandat des membres de la commission communale est la même que celle du mandat du Conseil municipal. La commission intervient dans trois principaux domaines. En matière de contribution foncière locale. En matière de contribution foncière, elle assiste l'inspecteur des impôts, c'est-à-dire qu'elle lui donne son avis. Et en matière de taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Il convient de procéder à la constitution d'une nouvelle commission communale des impôts directs comprenant pour Orly, outre moi-même, Madame la Maire ou son représentant, 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants. Ces commissaires sont désignés par le Directeur départemental des finances publiques sur la base d'une liste de 32 contribuables de la commune, dont 2 contribuables domiciliés hors de la commune. Cette liste doit donc comprendre 16 titulaires et 16 suppléants. Sont proposés pour figurer sur cette liste les noms des personnes qui vous sont indiquées dans le rapport. Je vais vous épargner de faire, si vous vous en êtes d'accord, l'appel des 32 noms et je vous propose d'en débattre si vous le souhaitez. Y-a-t-il des questions ? Monsieur BOURIACHI.

Philippe BOURIACHI

La liste qui nous est soumise, on peut mettre des noms nous aussi ou c'est comment ? Elle est figée ? C'est-à-dire qu'il n'y a pas une personne de l'opposition.

Imène SOUID

Ce sont des propositions qui ont toujours été faites comme ça.

Philippe BOURIACHI

Très bien, qui ont toujours été faites. Mais le monde évolue, et on va envoyer des gens sur Mars bientôt. Du coup, rien ne vous interdit, si vous le souhaitez, en grande démocrate de gauche républicaine, d'accepter que le groupe majoritaire de la minorité, ce ne sont pas mes amis, La France insoumise, mais je trouve qu'ils sont légitimes – je parle sur les idéaux politiques, je ne parle pas des êtres humains – je pense que ce serait légitime que le groupe majoritaire de l'opposition puisse y être représenté, afin qu'on ne soit pas que dans l'entre soi. C'est juste une proposition.

Imène SOUID

Nous l'entendons, et vous avez la proposition de noms qui vous est faite sur le rapport. D'autres demandes d'intervention ? Monsieur GUESSOUM.

Adnène GUESSOUM

Oui. Très bien. Bonjour. Pour la question, on a deux remarques. Et on pense en fait que la majorité, étant donné les groupes de gauche et les conceptions peuvent être d'accord avec nous, on propose de changer un peu la liste. Simplement parce que dans la loi et dans le rapport, il est indiqué « des contribuables de la ville ». Autrement dit, ce n'est pas nécessairement une représentation des élus de la ville, et nous serions intéressés de faire participer à des décisions sur la fiscalité locale des personnes qui sont non élues mais qui sont soumises tout de même à la question de l'impôt, ne serait-ce que pour la participation démocratique et pour le consentement général de la population à l'impôt. Des chefs d'entreprises, des PME, des commerçants, des amicales de locataires qui ne sont ni de la majorité, ni de la minorité. Je pense qu'il y aurait un intérêt grand à le faire. Et le second aspect sur lequel on voudrait attirer l'attention, puisque la dernière fois nous avons revoté pour l'EPT, mais globalement on est intéressés de savoir s'il était possible de faire une proposition paritaire pour les titulaires, parce qu'on a réussi à le faire pour les suppléants. Je vois pour la mairie un homme, une femme, là, pour les titulaires, ce n'est pas le compte. La dernière fois, on a voté pour l'EPT parce qu'il y avait deux hommes comme propositions. Ce n'est pas une obligation légale mais y réfléchir systématiquement, je pense, est de nature à être positif pour notre ville. En tout cas, je crois que sur ces deux aspects, on peut trouver parmi la majorité des gens qui sont d'accord avec ces idées-là. Merci beaucoup.

Imène SOUID

Madame TRARIEUX.

Magalie TRARIEUX

Oui, et puis on voulait aussi souligner le fait que, dans un premier temps, le rapport qui nous a été envoyé ne comportait pas de nom. Et le rapport qu'on a là sous les yeux, ce ne sont effectivement que des élus. On a été extrêmement surpris et c'est assez décevant que la majorité municipale, qui avez pu travailler – nous, on a quelques noms, mais on n'a pas réussi à compléter une liste – ne puissiez pas proposer justement des habitants, des personnes qui ne sont pas des élus, ou de la majorité ou des élus du conseil municipal. Liste des contribuables, on en a tout plein dans la ville. Vous avez dû rencontrer, tout comme nous, pendant la campagne électorale, tout plein de personnes qui s'intéressent à ce sujet-là, qui ont des choses à dire et que nous pourrions justement, comme dit mon collègue, inviter ; donc faire peut-être un appel à candidatures, peut-être rebattre les cartes, mais quand même une commission sur les impôts directs constituée uniquement par des élus de la majorité, c'est quand même abusé. Et la possibilité de panacher, elle est clairement établie par la réglementation.

Imène SOUID

J'entends vos remarques et vous avez notre liste. Y-a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Non. C'est un vote à la liste complète.

Adopté à la majorité absolue

5 votes contre : 4 du groupe Agir pour Orly – L'Union populaire – La France insoumise et Philippe BOURIACHI

5-10 Exercice du droit à la formation des élus pour 2026.

Nathalie BESNIET

C'est un rapport qui concerne l'exercice du droit à la formation des élus. Le Code général des collectivités territoriales reconnaît à chaque membre des conseils municipaux un droit à la formation encadrée par différents textes, qui s'appuie sur cinq points principaux, notamment : permettre aux élus de bénéficier du droit individuel à la formation ; faciliter l'accès des élus locaux à la formation, notamment dans le cadre de leur premier mandat ; définir un référentiel unique de formation en s'adaptant aux besoins des élus ; assurer la transparence et la qualité des dispositifs de formation ; fixer à 24 jours par élu et pour la durée du mandat, le congé de formation aux élus locaux ayant la qualité de salarié. Concernant les formations, sont pris en charge les frais pédagogiques, les frais de déplacement et de séjour si nécessaire, et éventuellement la perte de revenus dans les conditions prévues par la réglementation. Les élus souhaitant bénéficier de la prise en charge des frais de formation doivent s'inscrire sur des formations respectant les domaines de formation déterminés par le Conseil national de la formation des élus locaux. Certains thèmes sont privilégiés et sont cités ci-après. Les crédits alloués le sont sous une forme d'enveloppe annuelle proposée dans le cadre de la préparation du budget. Pour l'année 2026, un budget de 17 500 € a été dédié à la formation des élus. Il est proposé de maintenir à 17 500 € en budget annuel tout le long du mandat 2026-2032. En parallèle, il est instauré la possibilité de solliciter, dans certaines conditions, une participation financière de la collectivité aux frais pédagogiques des formations suivies par le biais du droit individuel à la formation des élus. Il est proposé au Conseil municipal de se prononcer sur le budget alloué, sur les orientations et sur les procédures mises en place en matière de formation.

Imène SOUID

Je vous remercie. Des demandes d'intervention ? Monsieur BOURIACHI.

Philippe BOURIACHI

Merci, Madame la rapporteuse de ce rapport. Vous êtes bien la rapporteuse du rapport, non ?

Nathalie BESNIET

Mais je m'appelle aussi BESNIET.

Philippe BOURIACHI

Ouais, mais vous êtes bien la rapporteuse du rapport ?

Imène SOUID

Elle s'est dit que vous aviez oublié son nom et vous l'a rappelé.

Philippe BOURIACHI

Je voulais juste dire que ça fait 500 € en moyenne par élu. Une formation en moyenne est entre 600 et 800 €. Et comme vous avez fait plusieurs séminaires. Si vous, vous décidez d'utiliser en *one shot* tout le budget, on est mort. Vous avez fait des séminaires, d'accord ? Vous n'avez pas utilisé cette enveloppe ?

Imène SOUID

Pas l'ensemble. Et les élus d'opposition, à chaque fois qu'ils ont fait des demandes, ont été aussi entendus et validés.

Philippe BOURIACHI

Je disais que si on pouvait revoir un petit peu le montant à la hausse de 250 € pour avoir une moyenne pondérée pour tout le monde, ça ne serait pas dingue. En plus, si vous me dites qu'elle n'est pas utilisée entièrement, on ne serait pas à la rue. D'autant plus qu'on peut jusqu'à 2 % de l'enveloppe globale.

Imène SOUID

On entend, et c'est la réalité de l'utilisation qui nous a amenés à ce montant et à cette proposition : c'est parce que les enveloppes ne sont jamais utilisées complètement que ce montant nous semble totalement répondre aux besoins. Bien entendu, s'il y avait – pour je ne sais quelle raison – un besoin particulier qu'il faudrait valider, nous serions peut-être amenés à re-délibérer au sein de ce conseil, si nous voyions que la nécessité s'en faisait ressentir. Je vous rappelle que ces formations sont aussi possibles à faire en formations collectives, puisque des formations collectives coûtent beaucoup moins cher et elles bénéficient à un certain nombre, parfois toute une majorité ou à tout un groupe politique, à des prix qui sont beaucoup moins que les 500 € que vous évoquiez dans votre intervention. Je vous rassure, à ce jour, cela n'a jamais posé questions et problématiques au sein de la ville d'Orly. Si cela devait être le cas, nous aurions la possibilité de pouvoir en échanger lors d'une prochaine instance. Y-a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Monsieur BOURGEOIS.

Patrick BOURGEOIS

Oui, Madame la Maire, moi je suis favorable à ces sessions. Mais maintenant c'est où ? Quand ? Comment donc ? Quels sont les éléments d'information qu'on peut avoir pour pouvoir postuler, se positionner ? Merci.

Imène SOUID

Vous avez tout un formulaire qui a été joint à la délibération, « Le droit à la formation des élus et la ville d'Orly », avec plusieurs éléments explicatifs pour vous aider et vous orienter sur les différents dispositifs, et comment y accéder. Si vous avez besoin d'éléments complémentaires, vous avez des interlocuteurs directs en interne qui vous sont mis dans la note, qui pourront aussi vous accompagner dans vos démarches. Mais ce sont souvent les élus qui ont une formation qui les intéresse, et ils sollicitent les personnes concernées pour savoir si cela correspond et rentre dans les clous. Ils ont ensuite une réponse des services et si cela correspond, ils ont une validation. Si cela ne correspond pas, ils ont le pourquoi du comment. D'autres demandes ? Madame TRARIEUX.

Magalie TRARIEUX

Plusieurs remarques et propositions d'amendements sur le rapport. Dans un premier temps, vous avez parlé effectivement du droit individuel à la formation. C'est l'article L. 2123-12-1. Il nous semble que déjà, dans le rapport, ce n'est pas vraiment bien expliqué... Bien distingué le fait qu'il y a le droit individuel à la formation et le droit à la formation en général. Dans l'article 5, la somme qui est proposée nous semble correcte. Elle est supérieure aux 2 % qui correspondent à l'enveloppe des indemnités, etc. Par contre, quand on dit « dans la limite d'une formation par

élu, par mandat ». Il s'agit peut-être d'une erreur. Enfin on dirait plutôt « au moins une formation par élu et par an », puisque quand on fait le calcul : 17 500 € multiplié par 6 ans, mais on peut mettre par 7, *a priori*, ça fait 105 000 €. Et si on considère que c'est déjà 1 500 € par élu, si c'est une seule fois par mandat. Enfin, il y a des formations qui sont beaucoup moins chères que 1 500 €. Si on fait 1 500 € par élu fois 35, ça fait 52 500 €. Si on prend, chaque élu prenant le maximum, et bien ça veut dire qu'on dépense 52 500 € sur le mandat. Du coup il y aurait – je suis prof des écoles – 52 500 € qui ne serait pas dépensés. Du coup, la proposition, pour avoir plus de cohérence avec le budget qui est alloué, ce qui est écrit en conclusion de l'article 5, c'est qu'on modifie et que chaque élu ait au moins possibilité de faire une formation par an. Après, évidemment, il y a une régulation possible au niveau des services entre nous, sur les sommes, mais on ne peut pas limiter à une formation par mandat. Sur l'article 6...

Imène SOUID

Vous voulez dire article 5 ?

Magalie TRARIEUX

Article 5, dans la délibération, il y a écrit à la fin, dans la limite de 1 500 € par action et dans la limite d'une formation par élu, par mandat. On demande la modification : l'amendement proposé, c'est qu'il y ait au moins une formation par an. En tout cas, ce n'est pas clair et là, c'est très restrictif et ça ne nous permettrait même pas de dépenser le budget sur le mandat. C'est la page 3 du rapport.

Imène SOUID

C'est la participation aux frais pédagogiques des formations, parce qu'il y a différents dispositifs et il y a une possibilité de pouvoir s'ajouter, dans le cadre de ce budget, la prise en charge de ce qu'on appelle les frais pédagogiques, mais c'est à part. C'est en plus de l'enveloppe classique et des formations qui sont demandées de manière classique. C'est une possibilité supplémentaire qu'on met en place pour les élus, en plus du reste, mais qui, là, est plafonnée puisqu'on ne pourra pas prendre, par exemple, si quelqu'un souhaitait prendre des cours et reprendre une formation pour je ne sais quoi, avoir un diplôme ... On a des frais pédagogiques qui sont intégrés à cette formation et les frais pédagogiques peuvent monter jusqu'à 6 000 €, bien plus pour certaines formations si c'est un cursus scolaire, etc. Là, en revanche, sur ce type de formation, nous sommes obligés de limiter et là nous avons 1 500 €. Par contre, si un élu souhaite faire trois formations dans l'année qui coûtent chacune 350 €, 400 €, 500 €, il n'y a pas de sujet là-dessus. En sachant que c'est un nombre limité de jours tout de même, puisque vous avez 24 jours de formation sur l'ensemble du mandat. De toute façon, vous souhaitez faire une formation de 24 jours en une fois, et vous allez manger toute l'enveloppe éventuellement sur les 24 jours, sur une année. Là, on va se poser peut-être la question de se dire : « Est-ce qu'on valide cette formation ou pas, puisque l'ensemble des élus n'aura pas bénéficié ». Mais ça ne s'est jamais produit. C'est plutôt des formations ponctuelles et il y a un cadre réglementaire qui est celui qui est évoqué dans le rapport, à savoir 24 jours, et les frais pédagogiques qui sont encore autre chose ou là c'est une possibilité qui est laissée aux collectivités de pouvoir les prendre en charge ou non. La ville d'Orly fait le choix de les prendre en charge, mais en les limitant à 1 500 € pour éviter d'éventuelles dérives et d'entrer dans des procédures qui mettraient en difficulté à la fois la collectivité et la personne qui souhaiterait être formée. J'espère avoir été plus claire sur cette question des 1 500 €.

Magalie TRARIEUX

Oui, merci.

Imène SOUID

Je vous en prie.

Magalie TRARIEUX

Alors, je suis sur le rapport, l'article 6 : on dit que les dépenses résultant de la présente décision seront imputées au chapitre 065. Est-ce qu'il est prévu d'avoir un tableau récapitulatif des activités de formation des élus financés par la commune, annexé au compte financier unique, qui donne lieu à un débat annuel ?

Imène SOUID

Comme c'est indiqué, il y a une obligation réglementaire de le présenter une fois par an. L'ensemble de l'état des lieux par élu, à la fois des indemnités perçues pour chacun. C'est une obligation réglementaire qui est faite, que nous réalisons sur la ville et avec le montant dédié aux formations, sans avoir le détail – de mémoire – de quelle formation, pour combien de temps, etc. Mais du montant dont la personne a bénéficié pour la formation sur l'année concernée.

Magalie TRARIEUX

Sur le livret qui nous informe de nos droits, en page 2, il est écrit dans les dispositifs, le titre A2, les formations pouvant être prises en charge : « Les formations doivent être en lien avec l'exercice du mandat ». Alors, le Code général des collectivités territoriales dit plutôt que la formation doit être adaptée aux fonctions, et l'article L. 2123-12-1 dit qu'elles peuvent aussi, comme vous l'avez dit tout à l'heure, Madame la Maire, on peut aussi faire des formations qui ne sont pas en lien avec l'exercice du mandat. Mais là, je suis en train de parler d'un document qui va rester entre nous et auquel justement Monsieur BOURGEOIS, nous-mêmes, qui sommes novices, allons-nous référer. Est-ce qu'on peut rajouter en lien avec l'exercice du mandat et sans lire en lien ou pas avec l'exercice du mandat ? Par exemple, quand on a les modalités pratiques d'inscription, on identifie la formation. Il y a écrit : vérification de l'adéquation avec le mandat exercé.

Imène SOUID

Dans l'enveloppe. La règle aujourd'hui, qui est évoquée dans la loi, c'est ce qui vous est rappelé dans le rapport avec les références aux textes. Sauf votre droit individuel à la formation où là, vous en faites ce que vous voulez : vous pouvez bénéficier d'autres choses et de formations qui n'ont pas de lien direct avec le mandat éventuellement, et ça, parce que ce n'est pas nous qui validons, c'est l'Etat, dans le cadre de votre droit individuel à la formation, en lien avec nous, mais c'est votre choix. Vous avez un site qui vous est dédié, avec votre droit individuel à la formation en tant qu'élu, avec une enveloppe qui vous sera chaque année augmentée en nombre d'heures et vous pourrez bénéficier de cette enveloppe à titre personnel. Ensuite, sur ce que la collectivité peut financer en termes de formation : bien entendu qu'elle ne peut financer que des formations qui sont en lien avec le mandat que vous exercez. C'est juste logique. On ne peut pas se permettre de former et d'accompagner sur le mandat des formations, par exemple si vous voulez devenir pâtissier ; on ne va pas vous payer une formation de pâtissier. C'est toujours en lien avec le mandat exercé. Vous êtes conseiller municipal, ce sont tous les sujets en lien et en rapport avec les attributions d'un conseiller municipal, qu'il soit d'opposition, de la

majorité, sur tous les sujets qui peuvent être abordés en Conseil municipal. Ça, c'est la loi et c'est la règle. Mais sur votre droit individuel à la formation, là, c'est ouvert. C'est un débat que vous n'avez peut-être pas envie d'entendre ou qu'en tout cas vous ne comprenez pas aujourd'hui, si j'entends de ce que vous me dites, mais la réalité est celle-ci et n'hésitez pas à aller solliciter les personnes qui vous sont indiquées dans le document pour avoir des compléments d'information si vous avez une formation en tête à laquelle vous souhaitez participer et vous aurez une réponse claire si c'est possible ou pas. Ce sera le plus simple, je pense.

Magalie TRARIEUX

J'ai déjà assisté à deux formations depuis le début du mandat, donc j'ai bien compris. Ma question était justement sur l'adéquation avec le mandat. Ce sont toutes les formations proposées par les organismes de formation qui sont agréés par le ministère. Enfin, ce ne sont pas des formations en dehors du mandat de conseiller.

Imène SOUID

C'est parfait, on ne dit rien d'autre dans ce rapport. C'est justement pour éviter, par contre, d'avoir une utilisation pour d'autres fins que des choses en lien avec le mandat. D'autres demandes d'intervention ? Non ? Je vous propose de passer au vote.

Adopté à l'unanimité

5-11 Désignation des membres du Conseil municipal qui siègeront à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Territoriales (CLECT) de l'Établissement Public Territorial Orly Seine-Bièvre (EPT 12).

Imène SOUID

Ce rapport concerne la désignation des membres du Conseil municipal qui siègeront à la Commission locale d'évaluation des charges territoriales, la CLECT, à l'Établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre. Cette commission a pour mission de définir la méthode d'évaluation des charges territoriales, de proposer, par commune, un montant de fonds de compensation des charges territoriales, de rendre un avis sur les révisions du FCCT, de rendre ses conclusions lors de chaque transfert de charges ultérieur à la création de l'EPT, de rendre un avis sur la dotation de soutien à l'investissement versée par la MGP. Le Conseil de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre a défini sa composition, à savoir un titulaire et un suppléant par commune, désignés au sein de chaque Conseil municipal. Chaque membre suppléant peut assister à la Commission dans les mêmes conditions que son titulaire. Au nom de la majorité municipale, sont proposées les candidatures de moi-même, Imène SOUID, en qualité de titulaire, et de Monsieur Jinny BAGÉ, en qualité de suppléant, pour siéger à la CLECT de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre. Y-a-t-il des demandes d'intervention ? Monsieur BOURIACHI.

Philippe BOURIACHI

Merci beaucoup. Très simplement. Est-ce qu'on peut faire la 5.11 et la 5.12 dans la foulée puisque c'est vous, et sur la 5.12, c'est Monsieur CHAUDRON.

Imène SOUID

On doit avoir deux votes. On va les présenter.

Philippe BOURIACHI

Est-ce que vous pourrez nous communiquer un rapport chaque année des décisions qui ont été prises ou des orientations qui ont été faites sur ces deux instances ? Merci.

Imène SOUID

Les décisions de la CLECT sont publiques puisqu'elles sont délibérées en conseil de territoire. Je vous invite à ne pas hésiter à prendre connaissance des comptes rendus qui sont sur le site de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre et d'avoir tous les éléments concrets, factuels et complets, des échanges de cette CLECT, puisqu'elle concerne l'ensemble du territoire. D'autres demandes ? Non ? Je vous propose donc de passer au vote.

Adopté à la majorité absolue

4 votes contre : 4 du groupe Agir pour Orly – L'Union populaire – La France insoumise

2 abstentions : 2 du groupe Avec vous Orly réunie

5-12 Désignation des membres du Conseil municipal de la commune d'Orly qui siègeront à la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges (CLETC) de la Métropole du Grand Paris.

Imène SOUID

Là, c'est la même chose, mais cette fois pour la métropole du Grand Paris. Et là, nous proposons la candidature de moi-même, Imène SOUID en qualité de titulaire, et de Monsieur Thierry CHAUDRON, en qualité de suppléant. Y-a-t-il des demandes d'intervention ? Non. Je vous propose de passer au vote.

Adopté à la majorité absolue

4 votes contre : 4 du groupe Agir pour Orly – L'Union populaire – La France insoumise

2 abstentions : 2 du groupe Avec vous Orly réunie

5-13 Renouvellement de la composition de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) de la ville d'Orly.

Imène SOUID

Ce rapport concerne le renouvellement de la composition de la Commission consultative des services publics locaux de la Ville d'Orly. La CCSPL est imposée dans les communes de plus de 10 000 habitants. Elle est présidée par Madame la Maire, membre de droit ou son représentant, et doit comprendre des membres du Conseil municipal désignés par ce dernier, dans le respect du principe de la représentation proportionnelle, et de représentants d'associations locales nommées par le Conseil municipal. Les membres du Conseil municipal sont élus à la proportionnelle à bulletin secret, sauf si le Conseil municipal décide à l'unanimité d'un vote à main levée. Donc je soumets cette possibilité. Y-a-t-il des contres, sur cette possibilité de voter à main levée ou des abstentions ? Non. Vous êtes d'accord pour que nous votions la composition de cette commission à main levée, plutôt que de passer par l'urne ? Tout le monde a bien compris la question, puisque j'ai vu qu'il y avait des questionnements. Merci. Voilà, donc c'est

marqué dans le rapport. Nous vous soumettons donc cette première proposition. Ensuite, il est proposé au Conseil municipal de délibérer en vue de fixer à 11 le nombre des membres du Conseil municipal, hormis Madame la Maire, présidente de droit, qui feront partie de la CCSPL, de fixer à 6 le nombre d'associations locales qui désigneront chacun et chacune un représentant légal, de procéder au vote à main levée en faisant application de l'article L. 2121-21, alinéa 4 du Code général des collectivités territoriales, de désigner, dans le respect de la représentation proportionnelle, les 11 représentants élus membres de la CCSPL et donc de désigner les 6 associations locales représentatives et de donner délégation à Madame la Maire pour convoquer cette CCSPL. Nous vous proposons huit noms, au nom de la majorité municipale, et ce que nous vous proposons – sauf si vous n'en étiez pas d'accord, auquel cas nous serions amenés à changer et à avoir un autre vote – un nom pour chacune des listes ou candidats d'opposition, donc un nom proposé par la liste de Madame TRARIEUX, un nom pour la liste de Monsieur BOURGEOIS et Monsieur BOURIACHI, puisque vous êtes seul et nous vous faisons ce petit cadeau puisque nous n'avons aucune obligation à le faire, puisque vous n'avez pas de liste. Mais en tant qu'opposant,

[Intervention hors micro]

Imène SOUID

Je vous en prie, vous êtes opposant, vous êtes dans l'opposition. Vous avez du mal ? Mais en tout cas, pour moi, vous êtes un opposant politique. Vous avez le droit. Tout comme vous avez d'autres droits. Donc, est-ce que vous êtes d'accord sur ce principe déjà ? Vous ne souhaitez pas y siéger ? Donc nous proposerons une neuvième personne de la majorité ? Non, un par groupe pour avoir une équité, mais je ne vois pas pourquoi j'en mettrais un de plus que l'un ou l'autre. C'est bon pour vous ? Est-ce que Madame TRARIEUX, vous auriez un nom à nous proposer ? Monsieur BOURGEOIS, auriez-vous un nom à nous proposer pour composer cette commission ?

Patrick BOURGEOIS

Le mien.

Imène SOUID

Vous-même ? Monsieur BOURGEOIS pour la liste de Monsieur BOURGEOIS ?

Patrick BOURGEOIS

Oui.

Imène SOUID

Oui. Madame TRARIEUX.

Magalie TRARIEUX

Le nom, c'est Monsieur GUESSOUM. Et une remarque sur la proposition sur les associations. Quand on regarde le cadre légal de la Commission consultative des services publics locaux, on nous dit que c'est pour informer les usagers, permettre l'expression des associations représentatives des usagères et usagers, recueillir leur avis sur l'organisation et l'amélioration des services. Dans votre proposition, vous avez indiqué une association qui est représentative des locataires, donc les Phénix de la Sablière, ce qui concerne le droit au logement. Alors Humanité étoilée, ASO section judo, disons qu'on s'est un peu... Alors il y a les Restos du cœur,

on va dire, sur les services publics, et l'association Cités-jardins Orly. Enfin, je ne connais pas, on a cherché... Disons qu'on s'est dit qu'il aurait été possible, toujours dans un esprit démocratique de renouvellement, de trouver des associations représentatives des usagères et usagers dans les services publics locaux, de faire un appel à candidatures. Là, ce que vous nous proposez, je crois que c'est un renouvellement des associations qui siégeaient précédemment. Voilà.

Imène SOUID

Il y en a des nouvelles.

Magalie TRARIEUX

Oui, puisqu'il y en a, des nouvelles, toutes récentes. Nous aurions bien suggéré de mettre la section locale de la Ligue des droits de l'homme, l'association Attac également, enfin des associations qui sont aussi représentatives des intérêts des usagères et usagers dans la question des services publics.

Imène SOUID

Je vous rappelle que la majorité municipale est représentante des usagers et des usagères du service public. Ça, c'est la première chose, pour éclaircir le fait qu'il y ait peut-être un flou sur le fait que nous ne représenterions pas, par le fait de nos choix et de nos décisions et de nos échanges, la voix des habitants d'Orly. Je vous rassure en la matière – si c'était un doute que vous aviez – et je pense que les Orlysiens l'ont démontré, qu'ils nous faisaient confiance et qu'ils nous donnaient cette voix lors des derniers résultats des élections. C'est un point que je voulais clarifier, parce que, depuis tout à l'heure, vous le dites à plusieurs reprises et ça commence un peu à m'exaspérer d'entendre que nous ne serions pas représentatifs des Orlysiens, puisque ce sont les Orlysiens qui nous ont mis autour de cette table et qui nous ont donné cette majorité. Concernant les associations, on n'arrive pas à être exhaustif, puisqu'il y en a que 6, on n'a pas 50 places. On a essayé de toucher plusieurs quartiers, plusieurs types d'associations et de faire en sorte d'interpeller aussi certaines associations pour savoir si elles étaient disponibles pour pouvoir participer. Et certaines ont décliné puisqu'elles n'étaient pas en capacité de désigner de représentant. Nous avons retenu aussi des associations qui sont présentes et qui œuvrent au quotidien sur la ville. C'est un réel choix que nous avons fait et toutes ces associations sont dans ce cadre. Voilà pourquoi ce choix des associations que je cite : Les Phénix de la Sablière, Humanité étoilée, ASO section judo, Espace convivial et multiculturel d'Orly, Restos du cœur et association Cité-jardins Orly. D'autres demandes ? Monsieur BOURIACHI.

Philippe BOURIACHI

Madame la Maire, chers collègues, moi j'ai un petit souci. Premièrement, comment vous avez fait le choix de ces associations ?

Imène SOUID

Je viens de l'expliquer.

Philippe BOURIACHI

Est-ce que vous pouvez me réexpliquer clairement comment vous avez fait le choix ? Parce qu'il n'y a pas eu d'appel à candidatures. Je vous le dis. Il y a des associations qui m'ont dit : « C'est bizarre, il n'y a pas mon nom là-dessus ». Mais surtout, deux autres soucis. Premièrement, ASO section judo, ce n'est pas une association, c'est une section de l'ASO, donc ce n'est pas une

association en tant que telle. Donc ASO section judo, elle ne peut pas être représentative d'une association.

Imène SOUID

La section judo fait partie du bureau de l'ASO et donc peut désigner quelqu'un. Donc nous avons pris attache auprès des personnes.

Philippe BOURIACHI

Pas de souci mais mettez juste ASO, pas ASO section judo. Parce que la section judo en tant que telle n'existe pas en association, c'est une section de l'ASO. Là, juridiquement, ce n'est pas possible.

[Intervention hors micro]

Philippe BOURIACHI

Excusez-moi, Madame BESNIET, je disais juste que l'ASO section judo n'existe pas en tant qu'association. C'est une section de l'ASO. Je vais essayer de faire un effort, de vous réexpliquer. Visiblement, vous avez du mal à comprendre. Est-ce que vous avez des statuts associatifs de la section judo ?

Imène SOUID

Monsieur BOURIACHI. Je vous ai apporté la réponse, même si elle ne vous satisfait pas.

Philippe BOURIACHI

Je n'ai pas fini. Parce que là, sur les six, nous avons clairement identifié cinq associations dont les dirigeants se sont clairement manifestés pour vous soutenir pendant la campagne électorale. Je ne dis pas qu'il n'y a pas de l'impartialité, je ne dis pas qu'il y a du copinage, je dis juste que vous pouvez trouver peut-être légitime qu'une minorité de l'opposition ou même des gens de votre majorité qui m'ont interpellé là-dessus, en me disant : « On ne comprend pas très bien comment ça a été fait ». Je vous dis, sur les six, je retire l'association Cité-jardins d'Orly parce que je n'ai pas creusé plus que ça, mais je peux vous assurer que les cinq premières, leurs dirigeants ont clairement apporté leur soutien à votre candidature. Donc, là, quand vous parlez d'ouvrir la démocratie, débat machin, etc. Là, il n'y a pas une association qui aurait été contre vous ou pas soutien officiel, etc. Ça pose un souci de représentation et de légitimité dans la compréhension. C'est tout ce que je dis. Merci.

Imène SOUID

Nous avons entendu. C'est pourquoi nous avons proposé – et la loi nous obligeait – d'avoir des élus de l'opposition qui seront présents à cette commission. Le choix des associations a été fait par la majorité municipale, en toute connaissance et avec les bonnes volontés, pour une répartition sur l'ensemble des secteurs qui pourraient être concernés. Parce que je rappelle que c'est pour la délégation de service public éventuellement. Ce que nous n'avons pas à ce jour sur la ville d'Orly, mais dans des domaines qui pourraient être concernés par des délégations de service public éventuellement. Je rappelle les noms proposés. Pour la majorité municipale : Monsieur Jean-François CHAZOTTES, Monsieur Mohand SERRAYE, Madame Stéphanie BARRÉ, Monsieur Heddi INDRIGO, Madame Sana EL AMRANI, Monsieur Thierry CHAUDRON, Madame Nathalie BESNIET, Monsieur Thierry ATLAN et Madame Saly TRAORÉ. Et pour l'opposition :

Monsieur GUESSOUM et Monsieur BOURGEOIS. Y-a-t-il d'autres demandes d'intervention ?
Non. Donc, je propose de passer au vote.

*Adopté à la majorité absolue
1 vote contre : Philippe BOURIACHI*

5-14 Désignation du référent déontologue pour le mandat 2026-2032.

Imène SOUID

Ce rapport concerne la désignation du référent déontologue des élus de la ville d'Orly pour le mandat 2026-2032. Depuis le 1^{er} juin 2023, toutes les communes disposent d'un référent déontologue, spécifiquement dédié aux questions de déontologie et de conflits d'intérêts auprès des membres des assemblées délibérantes concernées. Il est proposé de désigner le même référent déontologue des conseils municipaux de la ville d'Orly que celui choisi en 2024, à savoir Monsieur Jean-Pierre BEGEL, qui présente toutes les qualifications requises. Y-a-t-il des demandes d'intervention ? Madame TRARIEUX.

Magalie TRARIEUX

Merci. Nous voulions demander combien de dossiers ont été traités sur le mandat précédent et également s'il est possible, pour éviter que des élus puissent poser des questions qui ont déjà été résolues, de faire la publicité des avis des situations qui ont déjà été répondues par ce référent déontologue, évidemment de manière anonymisée, pour ne pas reposer les mêmes questions ?

Imène SOUID

Depuis 2024, zéro demande d'intervention ont été faites auprès de ce Monsieur. Il n'est pas sujet à pouvoir vous présenter quoi que ce soit, puisqu'il n'y a rien à présenter. Je vous rappelle qu'il y a des règles en la matière et que nous ne pourrions présenter que ce qui nous permet d'être présenté. Peut-être qu'il y aura un bilan à réaliser, mais qui sera totalement anonyme. Et peut-être que certains sujets et problématiques ne pourront pas être évoqués du fait que si nous les évoquions, ils ne deviennent plus anonymes. Il y a plusieurs cas de figure et ça, je ne peux pas m'engager à le faire ; tout dépendra de la situation éventuelle, et ce sera du cas par cas. Y-a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Monsieur BOURGEOIS.

Thierry BOURGEOIS

Oui, Madame la Maire. Pour rebondir à ce que vous venez de dire, ce qui serait peut-être intéressant, c'est qu'il nous présente un petit peu son job et le spectre de son activité, ce qui fait que, quelque part, on serait peut-être un peu plus informés sur ses actions et sur les réponses qu'il pourrait nous donner.

Imène SOUID

Je pense qu'il sera totalement à votre écoute si vous le sollicitez pour répondre à vos éventuelles questions et nous faire une présentation n'est pas pris en charge dans ses missions aujourd'hui. Parce que les cas de figure peuvent être très nombreux, divers et variés. Mais si vous avez la moindre interrogation, il sera bien sûr à votre écoute pour vous éclairer au maximum. C'est 80 € à chaque fois. Si vous êtes vraiment dans le questionnement, mais ne l'interpellez pas, parce que

lui il va venir, mais à chaque fois il nous facturera. Je fais confiance à l'ensemble des élus pour veiller à ce que les questions soient pertinentes et soient vraiment une problématique de conscience sur ces questions de déontologie qui sont très spécifiques. Ca concerne tous les élus même si ce sont souvent les élus de la majorité qui peuvent être confrontés à cette problématique de juge et partie sur certains aspects ou certaines délibérations éventuelles qui pourraient se présenter en conseil, entre autres. D'autres demandes d'intervention ? Non ? Je vous propose de passer au vote.

Adopté à l'unanimité

6.1a Régularisations foncières avec la société AMORINO : échange foncier – Avenue de l'Aérodrome.

Jean-François CHAZOTTES

C'est un rapport de régularisation foncière. La position des clôtures périphériques des sites d'Amorino et de POM Alliance ne correspondait pas aux limites cadastrales des parcelles concernées. À l'occasion du remembrement foncier récent intervenu à l'occasion du rachat de POM Alliance par le groupe Amorino, la municipalité a souhaité mettre un terme à cette bizarrerie et a régularisé la situation sur la base du plan cadastral établi par le géomètre. Ainsi, sur le chemin des Chaudronniers, qui est pourtant totalement accessible au public, une surface de 2 286 m² appartient toujours au groupe Amorino à travers ses SCI Aérodrome 87 et Mirabeau 47. La municipalité se propose donc de racheter les parcelles concernées au prix symbolique de 1 €, ce qui est accepté par le vendeur. Dans le cadre de cette même démarche de régularisation, mais concernant cette fois l'avenue de l'Aérodrome, la ville se propose, après déclassement, de céder, conformément au plan qui a été annexé dans le dossier, 72 m² de terrain ville au groupe Amorino et d'acquérir parallèlement une surface de 250 m². Cet échange conduira la municipalité à verser au groupe Amorino suivant l'évaluation du service des domaines une soulte de 5 400 €, ce qui est accepté par le vendeur. Le Conseil municipal est donc invité à délibérer pour autoriser ces échanges fonciers et donner à Madame la Maire les pouvoirs de signer tous les documents afférents. Je crois qu'il faut faire deux votes sur ce dossier-là.

Imène SOUID

C'est bien ça, Monsieur CHAZOTTES, il faut faire deux votes distincts. Y-a-t-il une demande d'intervention sur ce rapport ? Non. Je vous propose de passer au vote. On peut voter les deux, sauf si vous avez un vote distinct, les deux pour la même chose.

Adopté à l'unanimité

6.1b Régularisations foncières avec la société AMORINO : régularisation acquisition – Chemin des Chaudronniers.

Adopté à l'unanimité

7-1 Adoption du règlement du vide-greniers interquartiers organisé par la ville d'Orly.

Saly TRAORÉ

Bonsoir à tous. Il s'agit de l'adoption du règlement du vide-greniers organisé par la ville d'Orly. Suite au succès du vide-greniers qui a été organisé l'an dernier sur le parking de Leclerc avec 93 exposants, il est prévu de reconduire l'événement le dimanche 14 juin 2026. Comme l'an passé, les exposants sont installés sur les emplacements de type places de parking avec deux emplacements maximums par exposant. Pour éviter les problèmes liés à la météo, les stands seront installés cette fois-ci sur la partie couverte du parking. Un appel à exposants a déjà été lancé en début de semaine et les inscriptions auront lieu les 18 et 19 mai au guichet unique. C'est ce qui a déjà été fait l'an dernier et, étant donné que ça s'est globalement bien passé, on s'est dit qu'on ferait la même chose. Les tarifs restent les mêmes que l'année dernière : 20 € pour les Orlysiens et 35 € pour les exposants extérieurs. Ces tarifs permettent de privilégier les Orlysiens. L'an dernier, on a eu 98 % des exposants qui étaient des Orlysiens. Pour cette année, nous avons ajouté une possibilité de remboursement en cas d'absence pour raison médicale sur présentation d'un justificatif. Et comme l'an dernier, les associations orlysiennes auront la possibilité de tenir un stand de restauration. Un appel à candidatures a également été fait cette semaine. Le Conseil municipal est invité à approuver le règlement du vide-greniers.

Imène SOUID

Merci, Madame TRAORÉ. Des demandes d'intervention ? Madame TRARIEUX.

Magalie TRARIEUX

La demande d'intervention, c'est par rapport à deux éléments qui ont été rapportés par rapport à ce qui s'était passé l'année dernière. Déjà, on trouve que c'est positif que le marché soit placé sous le parking couvert, ce qui permet de protéger les exposantes, exposants du soleil. Ça, c'est une chose. Par rapport aux emplacements, les exposants de l'année dernière – et vous l'avez vu peut-être sur la publication qui a été faite par la ville d'Orly à ce sujet – ont fait remonter le même commentaire, c'est-à-dire que placer deux tables dans un emplacement de parking, c'est très étroit et ça n'est pas possible. On avait nous une demande, on s'est interrogé sur le coût de l'emplacement. Puisque ces 20 €, ça ne permet pas de mettre assez de place. On s'est interrogé, notamment pour un tarif dégressif pour les personnes qui ont des revenus plus modestes. C'était donc la remarque sur les emplacements qui ne sont pas très pratiques pour mettre plusieurs tables et le prix de l'emplacement qui était un peu élevé.

Imène SOUID

Nous entendons. Sur l'emplacement, c'était plus facile puisque le marquage est déjà réalisé du fait des places, et donc ça facilite l'organisation et le coût ; sinon il faut faire appel à quelqu'un pour gérer et réaliser les différents emplacements éventuels si on devait faire autrement. Et puis le Leclerc ne nous permettrait peut-être pas de faire des marquages au sol ou d'autres marquages avant. C'est la première chose. Mais en tout cas nous, même si ce n'est pas simple, ça a été fait, ça s'est très bien passé, les gens étaient plutôt très satisfaits de la réalisation, mis à part la chaleur. Nous répondons à cette problématique du fait de pouvoir bénéficier du parking couvert qui nous permettra de nous garantir qu'aussi en temps de pluie, les exposants seront en sécurité ou, en tout cas, installés de manière plus que convenable. Par ailleurs, sur le montant et la tarification, nous sommes en deçà de ce qui est pratiqué dans beaucoup de villes avoisinantes. Nous avons pris un tarif qui est vraiment forfaitaire et aucune personne aujourd'hui

ne s'est plainte de la tarification réalisée. Je vous le dis, on a plus de demandes que de places déjà. En tout cas, l'année dernière, c'était le cas. Et je pense que cette année, on sera dans la même configuration, puisque c'est quelque chose qui est plutôt bien perçu par les habitants. Je vous propose de passer au vote.

Adopté à l'unanimité

7-2 Attribution d'une subvention exceptionnelle au Secours populaire français Comité d'Orly.

Heddi INDRIGO

Bonsoir. Ce rapport concerne une demande de subvention exceptionnelle émise par le Secours populaire français. Subvention exceptionnelle qui s'élève à 1 038 € pour l'allocation d'un car de 60 places pour une sortie à la Mer des Sables, qui bénéficierait à une quarantaine de familles orlysiennes. Merci.

Imène SOUID

Merci, Monsieur INDRIGO. Des demandes d'intervention ? Monsieur BOURIACHI.

Philippe BOURIACHI

Madame la Maire, chers amis. Je voudrais vous faire part d'un étonnement. Le 8 mai 2025, le Secours populaire d'Orly poste sur leur page Facebook un courrier de votre part envoyé le 24 mars 2025, ils disent : « Je voulais partager avec vous la lettre reçue de la mairie d'Orly. Nous avons obtenu une subvention de 2 550 €, alors que les autres années, elle n'avait obtenu que 200 € de subvention. Et cela grâce au travail formidable effectué durant ces 18 mois par nos bénévoles. Un grand merci. Le combat n'est pas terminé. Notre devise : la précarité n'est pas une fatalité. Aidez-nous à le combattre. Très belle journée. » Voyez-vous, en 2026, ils postent le 24 février, en pleine campagne électorale, le Secours populaire d'Orly sur leur page Facebook, un courrier toujours de votre part, envoyé le 2 février alors qu'on avait voté comme l'année d'avant, au mois de décembre. On ne comprend pas qu'il arrive aussi tôt en pleine période électorale. Toutes les associations ont reçu un courrier leur disant la bonne nouvelle. Et là, « Un grand merci à la mairie d'Orly de nous avoir accordé cette année encore, une subvention de 2 550 € pour l'année 2026. Merci, Madame la Maire, d'être à nos côtés pour lutter contre la précarité des familles des étudiants d'Orly. » Alors, vous comprenez bien que ça pose une difficulté là-dessus. Là, un recours aurait été judicieux, mais ça n'aurait rien changé à la marge. Ce que je veux dire par là, évidemment, on va voter pour, mais nous avons le même problème en 2020, lorsque l'ASO Danse avait clairement, sur sa page Facebook, affiché la photo de soutien à la candidature de Madame JANODET. On était en pleine campagne électorale. Envoyer le 2 février, alors que vous auriez pu l'envoyer le 24 mars et le 26 mars, comme vous l'avez fait l'année d'avant, ça n'aurait pas posé de souci. Je ne dis pas que vous avez fait de l'achat de voix avec les deniers publics. Je dis que, par déontologie, ce n'est pas ce que j'ai dit. Bon, je l'ai dit ? Non, mais ce n'est pas ce que j'ai dit. Et vous avez vu que moi, quand j'ai reçu le truc de recours, je n'ai même pas répondu, ni quoi que ce soit. Je l'ai dit, vous êtes légitimes, vous avez gagné haut la main, il n'y a pas de contestation possible. Mais pour 2033, si vous pouviez envoyer les courriers ou pas, quelqu'un d'autre le fera à votre place, en tout cas, si ce n'est pas le cas, je ne préjuge de rien. Ce que je veux dire, c'est qu'avertir les associations, ce sont des choses qui peuvent

vraiment entraver la démocratie, dans le sens où ça peut vraiment influencer et ça pose une problématique. Bien sûr, sans aucun problème, nous voterons pour. Mais je voulais quand même vous le notifier, que ça m'avait chagriné un petit peu, pas que moi, et ça relève tout à l'heure la même chose, des associations qui sont plutôt sélectionnées que d'autres. On ne sait pas comment c'est fait. Je ne jette pas le discrédit. Et c'est pour ça, entre autres, que je ne voulais pas assister à cette commission. Parce que si c'est être juste quelqu'un d'enregistrement pour valider ce que la majorité a décidé, ça me pose un souci. Le Secours populaire, c'est une émanation du Parti communiste et un communiste qui va intervenir, il n'y a pas de problème. C'est la réalité.

Imène SOUID

Monsieur BOURIACHI, pas de digression.

Philippe BOURIACHI

Non. C'est historique.

Imène SOUID

Finissez votre intervention.

Philippe BOURIACHI

Madame la Maire, c'est de l'histoire. Alors vous manquez peut-être de culture historique sur ce sujet, mais non de culture historique sur...

Imène SOUID

Tout de suite, le négatif.

Philippe BOURIACHI

Ce n'est pas négatif.

Imène SOUID

Allez, on avance, Monsieur BOURIACHI.

Philippe BOURIACHI

Je vous le dis pour votre information personnelle : le Secours populaire – je ne parle pas que d'Orly – a été créé grâce à l'action des communistes, grâce au lendemain du Conseil national de la Résistance, et c'est très bien qu'ils l'ont fait et ils ont toujours œuvré pour l'intérêt collectif. Mais on sait que certaines officines sont des courroies de transmission d'appareils politiques. Je ne dis pas que c'est le cas du Secours populaire, mais je vais laisser la parole à Madame BETTAYEB qui pourra me remettre dans mes buts si nécessaire. Merci en tout cas.

Imène SOUID

Madame BETTAYEB.

Karine BETTAYEB

Juste dire que le Secours populaire permet chaque année à des enfants de partir en vacances à ceux qui en sont le plus éloignés. Que partir un jour à la mer ou à la mer des Sables, ça permet

de raconter en septembre qu'on a fait des vacances. Rien que pour ça, il n'y a pas de débat selon moi.

Imène SOUID

Merci, Madame BETTAYEB. Je ne le souhaitais pas mais j'ai quand même envie de vous répondre. Le vote du budget n'a pas eu lieu au même moment, le vote de la subvention aux associations n'a pas eu lieu au même moment entre le mandat 2025 et là. Et c'est pour ça, comme nous avons voté, il était logique – puisque les délibérations du conseil municipal, je vous le rappelle, sont publiques et que les associations étaient de fait et nous ont sollicités pour avoir le courrier officiel pour pouvoir engager de leur côté les différentes opérations – de leur permettre d'avoir le courrier qui leur facilite l'organisation. Il n'y avait aucune stratégie politicienne, sous-entendue de votre part, derrière cela. Mais du fait du vote qui a été fait avant, automatiquement le courrier de validation se faisait dans les délais qui étaient les mêmes que le vote de l'année 2025. Voilà pour l'éclaircissement, pour éviter les malentendus. Monsieur GUESSOUM.

Adnène GUESSOUM

Nous voulons simplement indiquer que nous sommes très fiers de cet héritage – ce n'est pas le nôtre, c'est celui des communistes – du Secours populaire qui a permis énormément de choses depuis le Conseil national de la Résistance et surtout dans un contexte où la Région Île-de-France, contrôlée par un certain bord politique, a réduit les subventions énormément et nous oblige, nous, à compenser difficilement et sur des budgets resserrés à chaque fois ces baisses de dotations. Nous sommes encore redevables aux communistes de l'Après-guerre.

Imène SOUID

Merci, Monsieur GUESSOUM, de l'avoir rappelé, puisque c'est du fait de la baisse de la subvention de la région qui se sont...

[Intervention hors micro]

Imène SOUID

Monsieur BOURIACHI, je ne vous ai pas interrompu. Je ne dis pas des mensonges, je dis la réalité. La Région a baissé sa subvention à l'association, ce qui a mis l'association en difficulté. Et pour ne pas supprimer cette activité et cette possibilité de partir, ils nous ont sollicités en tant que ville. Je rappelle que le département a également la même politique en baissant de plus de 60 000 € sur le budget 2025 – de mémoire – la subvention au Secours populaire. Bien sûr, le budget de la section d'Orly n'est absolument pas à cette hauteur, donc il n'y a pas de sujet là-dessus. Mais en tout cas, ce sont des choix d'autres collectivités qui les ont amenés à venir frapper à notre porte. Et la ville d'Orly, tant qu'elle le peut, fait le choix de pouvoir accompagner ces associations, mais elle ne pourra pas le faire continuellement. Aujourd'hui, nous essayons encore de trouver des solutions, mais à un moment, nous ne serons plus en capacité. Et je pense que cette politique d'accompagnement des associations qui aident les personnes les plus fragiles, doit être portée à d'autres niveaux et défendue à d'autres niveaux, que ce soit régional ou départemental. Voilà, Monsieur, on ne va pas faire plus de 3 heures là-dessus. On est tous d'accord. Monsieur BOURIACHI. Dernière intervention.

Philippe BOURIACHI

Merci, Madame la Maire. Merci. Chers collègues. Vous avez raison sur la diminution, mais elles ont été modifiées par d'autres aides qui est le ticket loisirs. Et malheureusement, le Secours populaire ne demande pas à en bénéficier. La ville d'Orly bénéficie, je crois, entre 6 000 € et 8 000 € par an de ticket loisirs qu'elle peut utiliser sur les îles de loisirs et sur d'autres secteurs. Donc on ne peut pas dire que des contrevérités. Maintenant, la Région fait retirer en gros des subventions, mais uniquement sur des appels à projets. Donc, il y a des appels à projets, qu'ils n'hésitent pas à se positionner. Et je voudrais encore dire tous mes vœux au Secours populaire. J'en ai bénéficié, étant jeune. Donc oui, merci pour ce qu'ils font et merci de les soutenir, chacun à notre manière. Moi, je donne des affaires au Secours populaire chaque année et vous savez qu'ils font leur braderie, etc. C'est une manière indirecte d'aider chacun à sa manière, comme il peut, avec les moyens qu'il a.

Imène SOUID

Merci pour la publicité au passage, Monsieur. Madame TRARIEUX.

Magalie TRARIEUX

J'ai une question : les 1 038 € vont être incrémentés dans le tableau des subventions exceptionnelles aux associations qui sont de 19 120 €, ces 19 120 €, les rapports d'attribution de subventions exceptionnelles, sont dans les précédents conseils municipaux ?

Imène SOUID

Non.

Magalie TRARIEUX

Pour 2026 ?

Imène SOUID

Pour 2026, il nous reste une enveloppe de 19 000 € à peu près, qui permet de répondre à des demandes exceptionnelles. Celle-ci rentre justement dans ce critère-là. On va chercher dans ces 19 000 € les 1 038 € nécessaires, et il restera donc les 19 000 (moins les 1 038) sur le fonds exceptionnel. Si nous avons d'autres sollicitations d'ici la fin de l'année, nous regarderons dans ce fonds de subventions exceptionnelles. D'autres demandes d'intervention ? Non, je propose de passer au vote.

Adopté à l'unanimité

8-1 Évolution des Conseils de quartiers et adoption de la nouvelle charte de fonctionnement et d'action des conseils de quartier.

Yann GILBERT

Bonsoir tout le monde. Ce rapport vise à faire évoluer les conseils de quartier, afin de renforcer la participation des habitants, de dynamiser la vie locale et de rendre ses instances plus concrètes et plus visibles dans leurs actions. Comme vous le savez, depuis 2008, les conseils de quartier ont permis de faire émerger des projets utiles et de traiter de nombreux sujets locaux avec un engagement réel des participants. Cependant, deux limites ont été identifiées : une participation encore trop faible des habitants et une visibilité insuffisante du rôle et des réalisations des

conseils de quartier. L'objectif aujourd'hui est de redonner un nouvel élan à ces instances, en les rendant plus ouvertes, plus visibles et surtout plus tournées vers l'action. Trois principales évolutions. La principale évolution consiste à passer à une logique de mode projet. Concrètement, les conseils de quartier seront davantage centrés sur des actions concrètes. L'idée est d'avoir des conseils plus actifs, plus proches du terrain, capables de porter aussi bien des projets d'aménagement que des actions conviviales dans leur quartier. Deuxième évolution importante : la composition du conseil. L'objectif est de mettre les habitants au cœur du dispositif et de leur donner un rôle plus direct. Les évolutions : une création d'un collège unique des citoyens, habitants et acteurs locaux réunis. On passe de 16 à 20 au total, avec une parité hommes/femmes. Le maintien d'un collège élu, trois de la majorité, dont le président, et un conseiller de l'opposition minoritaire, pour faire plaisir à certains. Les membres seront donc tirés au sort après candidature pour un mandat de deux ans. La troisième évolution : les modalités. Il y aura toujours les réunions plénières plus dynamiques, plus centrées sur l'information, les débats et les propositions, et en parallèle, la mise en place de groupes de travail entre les réunions pour faire avancer les projets. Le calendrier de mise en œuvre : l'adoption de la nouvelle charte prévue au conseil de ce soir ; le lancement des candidatures dans la foulée ; un tirage au sort au conseil municipal du 25 juin 2025 ; l'installation des conseils de quartier en septembre à huis clos et la première réunion publique en octobre 2026.

Imène SOUID

Merci, Monsieur Yann GILBERT. Des demandes d'intervention ? Monsieur BOURIACHI.

Philippe BOURIACHI

Merci, Madame le Maire. Merci, Yann, pour cet exposé liminaire. J'ai juste deux questions. La première, je ne l'ai pas vue dans le rapport, c'est peut-être une erreur de ma part : est-ce que vous comptez établir la démocratie sur la vice-présidence des conseils de quartier élus par les mêmes conseils de quartier ? Ça aurait du sens. Deuxième question et qui m'a l'air importante et qu'on n'a jamais évoquée : nous allons avoir pratiquement 11 000 ou 12 000 habitants supplémentaires, nous avons un nouveau quartier sur le plateau 14, Est-ce que vous comptez créer, parce que je crois que la loi nous le permet ?...

Imène SOUID

Je réponds juste sur la question sur les sièges. Non, puisque c'est proportionnel au nombre d'élus du conseil municipal, qui n'augmentent pas du fait de l'augmentation de la population. Et donc, en maire adjoint 30 % de l'effectif du conseil municipal et en adjoint de quartier, ce sont 10 % de l'effectif du conseil municipal, arrondis à chaque fois à l'entier inférieur. Donc ça ne change pas, ça restera 35 élus. Pour ça, il faudrait qu'on passe au-dessus des 40 000 habitants, ce qui n'est absolument pas dans les perspectives, je vous rassure. Sur le deuxième sujet, je laisse la parole à nos conseillers de quartier qui vont vous apporter les réponses sur le sujet de la vice-présidence. Monsieur Renaud LERUDE.

Renaud LERUDE

Merci, Madame la Maire. Monsieur BOURIACHI, il a été décidé qu'il n'y aurait pas de vice-présidence. Nous allons travailler avec un collège élus resserré par rapport à l'ancienne méthode. Les trois conseillers de quartier, nous avons choisi d'avoir à nos côtés deux élus de la majorité plus un élu de l'opposition, le tout accompagné des 20 habitants tirés au sort par conseil et par quartier. Ce qui fait pour l'opposition 3 sièges à prendre.

Imène SOUID

Monsieur Yann GILBERT.

Yann GILBERT

Concernant l'évolution, effectivement, et l'arrivée d'un certain nombre de populations supplémentaires, je ne sais pas si vous avez fait attention, mais on a réduit effectivement la durée du mandat à deux ans en prévision de l'arrivée du nouveau quartier et des nouveaux habitants, pour pouvoir recomposer un collège citoyen qui corresponde au quartier, notamment Ouest, et la réalité du terrain.

Imène SOUID

Madame TRARIEUX.

Magalie TRARIEUX

Dans le rapport, il est indiqué : fonctionnement en mode projet. Plus que le mode projet, ce qui serait intéressant, c'est que les conseils de quartier puissent être dotés de budgets participatifs – ça faisait partie de notre programme lors de la campagne municipale – et que ces budgets participatifs puissent être débattus au sein des conseils de quartier. Parce que le mode projet, c'est un intitulé qui n'est pas forcément suivi de moyens pour décider de ces projets-là et qui ne permet pas d'avoir une autonomie de décision des conseils de quartier. Et puis il y a un autre élément. Vous donnez les objectifs, les bonnes intentions, dans les modifications du fonctionnement de ces conseils de quartier, avec davantage un collège citoyens élargi, mais par contre, il y a un petit souci. Il n'y a pas de groupe de travail qui soit proposé, c'est-à-dire des groupes de travail autoformés au sein du conseil de quartier, qui pourrait être aussi une modalité qui permettrait de travailler sur des projets. Et puis surtout, à la fin du paragraphe 3, sur les nouvelles modalités de fonctionnement, il y a écrit les groupes de travail, mais les référents peuvent être désignés par le président du conseil afin de participer à la coordination du projet. Pourquoi justement ne pas laisser, si c'est plus démocratique, ça favorise l'autonomie et la participation des conseillers de quartier, les personnes qui le souhaitent postuler, pour être dans la coordination du projet. Et pourquoi laisser la désignation de ces référents au président du conseil de quartier ? n'est pas très démocratique.

Imène SOUID

Je vais juste répondre sur l'aspect pas très démocratique qui me contrarie. A chaque fois, c'est ce que vous nous reprochez. Il faut toujours un cadre à la démocratie et, à un moment donné, pour travailler sur des projets.

[Intervention hors micro]

Imène SOUID

Je ne vous ai pas interrompue, donc s'il vous plaît, merci. Le choix que nous faisons, c'est de dire : il y a une présidence qui est assumée et qui est portée par la majorité municipale. Cette majorité municipale va travailler en lien avec ses habitants sur les différents projets, puisque nous allons travailler en mode projet. Sur le budget, je laisserai les collègues vous apporter les éclairages. Après, sur le fait de pouvoir travailler, vous pouvez avoir plein de bonnes volontés, vous savez que la personne ne sera pas aussi constructive par rapport à un projet, puisqu'elle

est déjà contre le projet en étant dans le groupe. C'est une réalité. Moi, je ne suis pas dans la langue de bois. A un moment donné, c'est un tirage au sort. Donc il n'y a pas plus démocratique que le tirage au sort. Nous allons faire des appels à candidatures, nous allons faire un tirage au sort. Des membres du conseil de quartier seront désignés. Des gens pourront se porter candidats pour participer au groupe de travail et être porteurs. Ensuite, il est bien entendu laissé la possibilité au président – qui doit veiller au bon équilibre et au respect de la parole de tout un chacun – de veiller à ce que la personne à qui il peut confier cette mission soit en capacité de pouvoir gérer et travailler en lien avec le président et l'équipe sur le projet. Si vous avez quelqu'un qui n'est pas là pour ça et qui est là juste pour être dans le négatif à l'encontre du collectif, ça peut être une difficulté qui peut être non négligeable et qui ne fera pas forcément avancer. Il faut être très réaliste et garder la possibilité au président, même si nous prenons tous les volontaires, de préférer travailler avec untel ou untel sur tel sujet, et untel sur tel sujet, parce qu'il a la compétence, il a la notion et il a une visibilité qui me permet de voir les choses. Je laisse cette liberté à nos conseillers de quartier, nos présidents du conseil de quartier, qui auront bien sûr tout pouvoir en la matière et toute liberté de décider avec qui ils vont pouvoir aussi travailler au sein de ce conseil de quartier. Monsieur LERUDE.

Renaud LERUDE

Merci, Madame la Maire. Effectivement, Madame TRARIEUX, pour vous répondre, Madame la Maire l'a bien dit, il vous faut un cadre. Le but c'est de travailler dans l'intérêt général et il est hors de question de sortir de ces conseils de quartier sans rien dans la poche. Il faut être constructif. Nous devons avancer, nous devons travailler. Le temps des élections est passé, maintenant c'est le temps de l'action. Nous avons un programme assez dense, tout un tas de réalisations qui passent, comme on l'a dit, par des projets d'animation de quartier, d'embellissement. Nous avons aussi des travaux, des choses structurantes qui vont arriver dans le temps, qui vont nécessiter l'avis des Orlysiennes et des Orlysiens. Pour être efficace, nous avons besoin de quelqu'un qui donnera le feu vert et qui se positionnera afin de justement créer ces groupes de travail, évidemment en sollicitant tous les membres des conseils de quartier. Chaque avis sera pris en compte. Évidemment, il n'y aura pas d'avis partisan. Ensuite, en ce qui concerne l'action en elle-même et les moyens, il est bien prévu un budget participatif qui est *a priori* de 100 000 € sur la durée du mandat. Madame le Maire me corrigera. C'est quand même une somme qui est conséquente et dont nous avons l'intention de faire bon usage. D'où aussi la question du cadre. Ce que je voulais répondre aussi à Monsieur BOURIACHI, c'est qu'on a réduit les deux ans. Effectivement, il y a le plateau 14, mais vu qu'on a pas mal de restructuration dans les quartiers, avec par exemple le projet Racine sur la Pierre-au-Prêtre, et puis des nouveaux bâtiments qui vont arriver, on va avoir un brassage de population et le but est, dans chaque quartier, d'aller chercher les habitants et les nouveaux habitants afin de les inclure à la vie du quartier.

Imène SOUID

Merci. Monsieur BOURGEOIS.

Patrick BOURGEOIS

Merci, Madame le Maire. On ne peut pas vous reprocher d'encadrer ce type de structure. Il faut toujours quelqu'un qui donne le « La ». Là-dessus, je ne pourrais pas vous donner tort. Moi, ce qui m'ennuie un petit peu, c'est que j'ai sans aucun doute mal lu votre programme mais je m'attendais à mieux, je m'attendais à plus. Je trouve qu'aujourd'hui ces conseils de quartier

limitent un petit peu la possibilité des Orlysiens à s'exprimer véritablement. J'aurais tendance à dire aussi que nous, nous aurions aimé que ces Orlysiens soient encadrés certes mais plus autonomes dans le cadre des projets qu'ils auraient voulu développer au sein de chaque quartier. C'est ce qui nous ennuie et c'est pour ça que nous nous abstiendrons sur cette délibération, parce qu'elle ne correspond pas totalement à ce que nous espérons.

Imène SOUID

D'autres demandes d'intervention ? Monsieur CHAUDRON.

Thierry CHAUDRON

Merci. Madame la Maire, chers collègues, j'invite la majorité et l'opposition à voter en faveur de cette résolution. En effet, ce renouveau dans l'écoute des Orlysiens, en augmentant leur nombre dans les conseils de quartier, répond encore plus largement à la démocratie de proximité et à la co-construction sur des sujets majeurs du cadre de vie de nos concitoyens. Pour en avoir été le porteur au conseil du quartier ouest pendant la mandature précédente, avec mes deux ex-collègues Maribel AVILES CORONA et Alain GIRARD, je ne peux que féliciter les trois nouveaux maires adjoints, Madame TRAORÉ, Messieurs LERUDE et GILBERT, des quartiers Centre, Est et Ouest, d'en élargir le cadre opérationnel. Après avoir entendu pendant trois mois de campagne par l'opposition que la parole n'était jamais donnée aux Orlysiens, je constate sur ce point une évolution notable et satisfaisante sur le plan démocratique, que vous allez, bien sûr en votant cette résolution sans réserve, d'autant plus que l'opposition est représentée désormais par un siège sur trois, contre un siège sur cinq auparavant. Ainsi, vos électeurs pourront nous remercier d'y être mieux représentés. Encore faudrait-il que vous participiez à ces instances. Sur le dernier mandat et sur le seul quartier ouest, le siège qui a été attribué à Agir Union Populaire LFI n'a été occupé que 5 fois sur 16 conseils de quartier. Enfin, s'agissant de la délégation qui est la mienne sur cette mandature, j'ai vu passer un tract sur lequel l'augmentation de la population d'Orly n'aurait fait l'objet d'aucune concertation avec les Orlysiens. Étonnant de la part du groupe Orly réuni, dont la représentante y siégeant aujourd'hui, a par son appartenance à la majorité entre 2014 et 2020, approuvé les choix stratégiques et politiques portant sur les rénovations et transformations urbaines de la ville d'Orly, qu'elle soit d'origine ANRU ou qu'elle soit d'origine OIN avec les opérateurs institutionnels MGP, Région, Île-de-France, EPT, EPAORSA, etc. Je ne dresserai pas la liste des réunions de concertation, tant associatives que publiques sur ces sujets entre 2018 et 2025, auxquelles s'ajoutent là aussi tous les conseils de quartier. Y assister n'est nullement obligatoire. En revanche, en consulter les comptes rendus mis en ligne sur l'internet de la ville reste malgré tout un devoir d'élus. Je vous invite, chers collègues de l'opposition, à faire consensus en votant à l'unanimité cette résolution. Merci.

Imène SOUID

Merci, Monsieur CHAUDRON. S'il vous plaît. Monsieur BOURIACHI, dernière intervention avant de passer au vote.

Philippe BOURIACHI

Je ne vais pas rebondir en ping-pong à ce qu'a dit Monsieur CHAUDRON, mais en six ans et demi, c'est la deuxième fois que j'entends sa voix et je ne me rappelais plus du ton de sa voix. C'est impeccable. C'est bien d'avoir du tonus. Non, blague à part, deux choses. Une, du coup merci pour les précisions, franchement sur les deux ans, etc. Je n'avais pas compris le truc, mais vous avez entièrement raison et c'est bien. C'est bien de redéfinir parce que la géographie va

changer, mais est-ce que la carte des quartiers va rechanger sur le secteur ? Parce qu'il va y avoir une disproportion entre quelqu'un qui aurait 15 000 personnes dans son truc et ainsi de suite ? Enfin voilà, ça, c'est une première question.

Imène SOUID

C'est un travail qui doit être mené sur les trois conseils de quartier dans le courant de ce mandat de deux ans, où ils vont devoir regarder ces sujets et identifier éventuellement des évolutions de périmètre – ou pas – d'ici la fin du mandat à venir pour le prochain mandat.

Philippe BOURIACHI

OK, merci. La deuxième, vous le prendrez sûrement sur une boutade, mais quand on parle de démocratie représentative parce qu'il va y avoir un tirage au sort et donc ce sera complètement démocratique, on peut faire une combinaison très simple et c'est mathématique. Et je pense que Monsieur CHAUDRON qui a dirigé un gros centre, peut me donner raison, si c'est une hypothèse, bien sûr, parce que je suis un peu paranoïaque, j'ai 300 amis à qui je demande de mettre leurs noms et j'en ai 10 ou 20 brebis de l'opposition, minorité énervée. Donc proportionnellement, il y a moins de chances que les gens de l'opposition ou des gens qui seraient objectifs ou pas, ou peut-être que même dans les 200 ou 300, il y aura des gens très objectifs. Ce n'est pas ça que je remets en question. Je dis juste que si vous me parlez de démocratie en disant : « On va tirer au sort, c'est la boule noire que vous mettez au milieu d'une centaine de boules blanches », la probabilité que vous tiriez la boule noire, elle est infime. C'est ce qui se passait dans plein de jeux et plein de motus. À nous d'être très intelligents et d'aller chercher 200 ou 400 boules noires pour qu'il y ait moins de boules blanches. Mais juste un dernier point, Monsieur CHAUDRON. Je vous ai toujours trouvé très sympathique, même si vous aviez du mal à dire bonjour, puisque régulièrement c'est moi qui viens vous serrer la main, car même quelqu'un qui ne m'aime pas, je veux qu'il voit mon visage et quel beau sourire ! Ce n'est pas très gentil ce que vous avez dit sur Monsieur CAPLIER. Parce que Monsieur CAPLIER a eu des grosses difficultés et à chaque fois, il s'en est excusé. Donc tirer à boulets rouges sur quelqu'un qui a fait ce qu'il a pu, avec les moyens qu'il a pu et qui n'est pas là pour se défendre, je ne trouve pas ça très élégant de votre part. C'est dommage.

Imène SOUID

Monsieur BOURIACHI, je vous rappelle juste une chose, c'est que Monsieur CHAUDRON a parlé de ce qu'il connaissait, de ce qu'il maîtrisait. Mais ce cas de figure s'est présenté dans l'ensemble des conseils de quartier. Les élus d'opposition, que ce soit dans le quartier Centre ou dans le quartier Est, n'ont pas brillé par leur présence. Mais ce sont des choix, à un moment donné. On est tous confrontés à des problématiques d'agenda et on doit faire des choix. Vous avez fait un autre choix et nous le respectons, mais la réalité est celle-ci. C'est tout ce que je voulais dire, parce que vous avez attaqué là-dessus.

[Intervention hors micro]

Imène SOUID

Je vous avais dit que c'était la dernière intervention sur le sujet.

Philippe BOURIACHI

Vous m'avez cité. J'ai eu quatre absences sur les conseils de quartiers. Trois au Conseil régional, j'étais en séance plénière du Conseil.

Imène SOUID

Monsieur BOURIACHI. Je ne vous demande pas un compte rendu, je vous dis juste que tout le monde...

Philippe BOURIACHI.

Et une, où j'ai été hospitalisé, vous ne pouvez pas dire ça comme ça.

Imène SOUID

Oui, si vous le souhaitez, pas de souci. Merci.

Philippe BOURIACHI

Donc, dites la réalité et tout va bien.

Imène SOUID

Toute la vérité, rien que la vérité, la réalité. Merci.

Philippe BOURIACHI

Si vous voulez la vérité.

Imène SOUID

Merci beaucoup. Monsieur SANCHO.

Claude SANCHO

C'était simplement pour avoir une précision. J'ai entendu dire que c'était une dotation de 100 000 €. Est-ce que les 100 000 € sont par conseil de quartier pour le mandat et/ou est-ce que c'est pour les trois ?

Imène SOUID

Ce sont des arbitrages que nous aurons à apporter dans le cadre du budget 2027. Tout ça n'est pas encore fléché, sur le montant exact, pour chaque conseil de quartier et la durée, etc. Tout ça va dépendre du vote du budget qui aura lieu dans cette instance, et vous aurez tous les éléments à votre connaissance, le moment venu. Merci.

Claude SANCHO

À ce moment-là, oui, effectivement, parce que j'allais vous dire, dans le document qui nous est donné chaque année, le conseil municipal alloue un budget au conseil de quartier.

Imène SOUID

C'est 10 000 €. Ça fait depuis plusieurs années qu'il existe. Là, nous sommes en train de travailler, comme indiqué dans notre programme, à une refonte et un vrai budget participatif qui sera alloué. Le montant et la périodicité seront à définir en fonction des possibilités du budget. Et là, je n'ai pas le budget 2027.

Claude SANCHO

Donc les 100 000 € ?

Imène SOUID

C'est une perspective. Vous aurez peut-être une meilleure nouvelle.

Claude SANCHO

Peut-être.

Imène SOUID

Ou une moins bonne, mais tout dépendra des finances en 2027. Nous avons pris un engagement et nous veillerons à respecter cet engagement dans le cadre de notre campagne électorale. D'autres sujets ? Merci beaucoup. Je vous propose de passer au vote.

Adopté à l'unanimité

6 abstentions : 4 du groupe Agir pour Orly – L'Union populaire – La France insoumise et 2 du groupe Avec vous Orly réunie

9-1 Mise en place d'un concours photo à destination des Orlysiens sur le thème « Nature et biodiversité à Orly » organisé au printemps de chaque année.

Mohand SERRAYE

En 2025, un premier concours photo a eu lieu et a suscité un grand intérêt de la part des Orlysiens. La direction Hygiène et développement durable propose donc de reconduire la réalisation de ce concours photo à destination des habitants, afin de les sensibiliser et de leur faire découvrir la nature qui les entoure sur le territoire de la ville d'Orly. Le concours photo sera sur le thème de la nature et de la biodiversité à Orly. Le concours se déroulera en quatre phases. La première phase entre le 8 mai et le 31 mai 2026 : une communication numérique, ainsi que dans le journal municipal sera lancée par le service communication externe afin d'annoncer le concours photo à tous les Orlysiens. Deuxième phase : du 1^{er} juin jusqu'au 1^{er} septembre, début du concours. Ce délai de trois mois, réservé aux habitants d'Orly, permet de prendre les photos et de les transmettre à la direction Hygiène et développement durable. Le nombre de photos sera limité à une photo par personne pour garantir la promotion du concours durant trois mois. Une communication *via* les interfaces numériques de la ville sera effectuée. La troisième phase : à la fin de ce délai, un jury sélectionnera les trois photos lauréates qui seront retenues. Et enfin, la quatrième phase : la remise des prix à l'occasion de l'événement « Concours maisons et balcons fleuris ». Afin de sélectionner les trois meilleures photos, des critères de sélection seront appliqués : le respect de la thématique du concours Nature et biodiversité à Orly ; la qualité de la photo, la netteté de l'image et le cadrage, le lieu de la photo (seront valorisées les photos où la ville est mise en valeur) ; originalité de la photo et de son titre ; rareté des espèces photographiées, végétales ou animales. Pour ce concours, les trois gagnants recevront un prix. Le premier prix en rapport avec la biodiversité, d'une valeur de 100 € et une publication sur les réseaux sociaux de la ville et le journal de la ville d'Orly. Le deuxième et troisième prix : une publication sur les réseaux sociaux et le journal de la ville et un bon de 50 € lié à la biodiversité. Le conseil municipal est invité à approuver le règlement du concours photo.

Imène SOUID

Merci Monsieur SERRAYE de votre intervention. Monsieur BOURIACHI.

Philippe BOURIACHI

Merci infiniment. Merci pour cet exposé liminaire. J'ai deux questions. La première : le jury est composé par qui ? Je n'ai pas fait attention, je ne pense pas l'avoir vu. Je crois qu'il n'y a personne de la minorité à nouveau. Deuxièmement : alors je suis nul en art, mais vraiment je suis une bille mais du coup je l'ai montré à des potes qui sont photographes et ils m'ont dit : « C'est dommage d'exclure les flous ». Ce que je veux dire, c'est que, quand vous parlez de la netteté, ça exclut les flous. Et il y a des flous artistiques qui sont juste extraordinaires. Et là, quand on parle de biodiversité, d'art, l'œil du photographe, il y a des trucs qui peuvent être surprenants. Moi, j'étais à une exposition la semaine dernière, jamais je n'aurais pensé que j'aurais apprécié alors qu'il y avait beaucoup de flous. Et j'ai trouvé ça vraiment très intéressant. Je ne suis pas le plus grand spécialiste, mais du coup, c'est dommage d'exclure. On aurait dû laisser aux artistes ou même aux artistes en herbe de pouvoir développer leur art et nous surprendre. Voilà, c'est juste ça. Merci. Je n'ai rien à ajouter.

Imène SOUID

Monsieur SERRAYE va vous répondre.

Mohand SERRAYE

Si on reçoit un flou extraordinaire, il sera sûrement le gagnant.

Imène SOUID

Merci Monsieur SERRAYE. Concernant la composition du jury, je vous rappelle qu'il y a des membres du conseil des seniors, des membres du conseil d'enfants, des membres des conseils de quartier qui seront membres de ce jury. Parfait. Je vous propose de passer au vote.

Adopté à l'unanimité

Imène SOUID

Nous passons maintenant aux questions diverses.

Questions diverses**Monsieur BOURGEOIS, votre première question.**

Madame la Maire, pouvez-vous faire un point actualisé sur la situation de la résidence Anotera et sur les actions de suivi mises en œuvre par la municipalité depuis la fin des principales phases de réhabilitation ? Je vous remercie.

Réponse de Imène SOUID

Le plan de sauvegarde de la Résidence Anotera a permis de mobiliser des financements de la Région Île-de-France et de l'État au travers de l'Agence nationale de l'habitat. Ce plan de sauvegarde a été mis en place sous l'impulsion de la ville d'Orly qui ne pouvait rester inactive devant la dégradation des conditions de vie des habitants de cette copropriété de

400 logements. La première phase de travaux d'un montant de 18 millions se termine d'ici cet été avec deux volets prioritaires : la sécurisation et l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments. En septembre 2024, la seconde tranche de travaux prévoyant la réfection totale des réseaux verticaux a été votée par la copropriété. Elle est actuellement en cours. Nous sommes bien entendu très attentifs au volet social de cette réhabilitation. Une maîtrise d'œuvre sociale confiée à Urbanis et financée par la ville permet de prendre en considération les difficultés que rencontrent les habitants. 21 ménages font toujours l'objet d'un suivi actif afin notamment de mobiliser les dispositifs d'aide et maintenir le paiement des charges courantes. La ville participe régulièrement à des points d'étape aux côtés du conseil syndical dans le cadre d'un accompagnement en profondeur.

Madame TRARIEUX, votre première question

Stationnement abusif et fourrière

Plusieurs habitant.es ont vu leurs véhicules enlevés par la fourrière pour stationnement de plus de 7 jours, dont un qui signale une erreur sur la contravention. Un nouveau module dans l'application de la ville, dans l'onglet « police municipale » permet de signaler des véhicules en stationnement abusif, de plus de 7 jours, ou bien épave. Nous avons pris connaissance de l'infographie du ministère concerné, très pédagogique.

→ Comment la ville informe-t-elle les habitant.es de cette règle ?

→ L'infographie est-elle largement diffusée dans un souci de prévention ?

→ Un avis est-il laissé sur les véhicules avant enlèvement ?

Réponse de Imène SOUID

Madame TRARIEUX, en matière de stationnement, c'est le Code de la route qui s'applique. Un véhicule ne doit pas être stationné plus de 7 jours sur la voie publique. Dès lors que l'infraction est constatée, la loi ne prévoit pas qu'un avis soit apposé sur le véhicule. Faire respecter le Code de la route fait partie de nos prérogatives et s'impose dans le cadre du bien vivre ensemble.

Magalie TRARIEUX

Excusez-moi. Vous n'avez pas répondu aux deux autres questions.

Imène SOUID

Vous pourrez poser vos questions si vous le souhaitez lors d'un prochain conseil. Merci.

Monsieur BOURIACHI, votre première question

Madame la Maire, selon nos informations sûrement erronées, notre futur DGS à partir du mois de juin 2026 serait Monsieur Riadhe OUARTI actuellement en poste sur la ville de Ris-Orangis, pouvez-vous confirmer ou infirmer cette information ? Est-ce que vous ou l'un de vos proches avez un lien de proximité avec Monsieur OUARTI ?

Réponse de Imène SOUID

Le recrutement du futur DGS a été conduit dans le cadre strictement professionnel, via un cabinet spécialisé et il est en cours de finalisation. Le candidat a suivi le processus comme les autres postulants et a été reçu à deux reprises en entretien. Le premier s'est déroulé avec l'ancienne DGS et le second avec ma directrice de cabinet. Son profil a été retenu au regard de ses compétences et de son expérience de 14 ans en tant que DGS. Monsieur BOURIACHI, je constate avec regret que vous n'avez toujours pas compris où se trouve l'intérêt général et ce

qu'attendent les Orlysiens de leurs élus. Comme à votre habitude, vos sous-entendus sont déplorables. Si cela peut vous rassurer, comme bien des DGS ou d'autres administratifs, nous nous sommes déjà rencontrés. Mais nous n'entretenons aucun lien de proximité et je vous confirme donc que ce recrutement s'est fait dans le respect des règles et dans l'intérêt de la collectivité. J'espère que vous lui réserverez le meilleur accueil.

Monsieur BOURGEOIS, votre seconde question

Madame la Maire, de nombreux Orlysiens font état d'une recrudescence de nuisibles dans plusieurs secteurs de la ville, notamment de rats à proximité de zones en travaux, mais également à proximité d'un certain nombre de bornes de tri en cours de réparation depuis plusieurs semaines. Par ailleurs, des signalements de punaises de lit dans certains immeubles suscitent une vive inquiétude parmi les habitants. Pouvez-vous faire un point sur l'état de la situation à Orly ainsi que sur les actions engagées ou prévues par la municipalité pour prévenir et traiter ces problématiques sanitaires et de salubrité publique ?

Réponse de Imène SOUID

Monsieur BOURGEOIS, nous avons été très sollicités sur la prolifération de rats en 2025, mais beaucoup moins cette année. Nous mettons chaque année en œuvre deux campagnes de dératization en lien avec les bailleurs et plus particulièrement avec Valophis habitat. En 2025, nous avons engagé une troisième campagne devant la recrudescence observée sur certains secteurs. Depuis, les plaintes ont diminué. Nous avons rencontré un épisode sur le restaurant et le gymnase Marcel Cachin qui a nécessité une opération de furetage avec chiens et furets. Notre service communal d'hygiène et de santé est pleinement mobilisé. Toutefois, à notre niveau, nous devons lutter contre les dépôts sauvages, les jets des restes alimentaires et le nourrissage dans les espaces publics. S'agissant des bornes enterrées défectueuses, une vigilance a été demandée à l'EPT qui effectue quotidiennement l'enlèvement des dépôts en attendant la réparation ou le remplacement des bornes. Sur la question des punaises de lit, la ville n'a pas récemment été saisie de plaintes. Cela ne veut pas dire que le phénomène n'existe pas, mais nous n'en avons pas connaissance actuellement.

Imène SOUID

Madame TRARIEUX, votre deuxième question.

Magalie TRARIEUX

Pour le public qui est là, et pour être pédagogique, je vais rappeler que les questions orales sont un droit. Je termine, Madame.

Imène SOUID

Non, vous devez poser vos questions. Madame TRARIEUX.

Magalie TRARIEUX

Nous n'avons pas le droit de réponse suite à vos réponses. C'est la raison pour laquelle je n'étais pas satisfaite quand Madame la Maire n'a pas répondu.

Imène SOUID

Et vous pourrez poser toutes les questions que vous souhaitez à chaque fois, ne vous inquiétez pas, mais pour les prochains. Vous vous faites un plaisir à le faire. Continuons.

Magalie TRARIEUX

Je vais préciser. Préparer un conseil municipal et des questions n'est pas un plaisir pour nous.

Imène SOUID

Il fallait réfléchir avant de vous engager. Votre deuxième question.

Magalie TRARIEUX

Les questions orales, le conseil municipal sont des lieux de débat politique. Nous ne sommes pas là pour nous faire plaisir.

Imène SOUID

Les questions orales sont encadrées par le règlement intérieur qui existe et qui est mis en vigueur. Donc, avancez, vous avez 30 minutes, je vous le rappelle.

Magalie TRARIEUX

Nous ne sommes pas là pour humilier qui que ce soit.

Imène SOUID

S'il vous plaît. Allons-y.

Magalie TRARIEUX

Question numéro 2. Droit à l'information sur les élu.es.

Le dernier magazine municipal ne présente que les élus de la majorité, en page 28.

→ Pourquoi les élu.es ne faisant pas partie de la majorité ne sont-ils pas mentionné.es ?

→ Peut-on publier leurs noms et contacts, avec leur accord, pour une complète information ?

→ Quels lieux leur sont attribués pour des permanences afin de recevoir les habitant.es ?

Réponse de Imène SOUID

Madame TRARIEUX, les élus de l'opposition sont mentionnés sur le site internet de la ville. Des moyens vous sont alloués dans le cadre du règlement intérieur du conseil municipal sur lequel vous serez sollicités prochainement : salle, photocopieur, tribunes politiques. Il n'y a pas de lieux de permanences qui vous soient alloués. Il vous appartient de communiquer vos coordonnées aux Orlysiens. Ce n'est pas le rôle de la ville d'assurer la communication des partis politiques.

Monsieur BOURIACHI, votre deuxième question

Philippe BOURIACHI

Madame la Maire, c'est très facile d'humilier quelqu'un.

Imène SOUID

Monsieur BOURIACHI, on avance s'il vous plaît.

Philippe BOURIACHI

Je suis prêt à faire un débat avec vous sur n'importe quel sujet, quand vous voulez.

Imène SOUID

S'il vous plaît. Votre deuxième question, Monsieur BOURIACHI.

Philippe BOURIACHI

Si je pouvais ne pas la poser. Aujourd'hui, j'ai eu la réponse. J'ai vu le maître d'œuvre. Il m'a expliqué.

Imène SOUID

Ah, ben voilà. Vous ne posez pas votre question, donc ?

Philippe BOURIACHI

Non, ce n'est pas nécessaire.

Imène SOUID

Merci beaucoup.

Madame TRARIEUX, votre troisième question

Information sur la députée

Dans le même magazine en page 26, les informations concernant la députée Clémence Guetté sont peu visibles (rubrique « en bref »).

→ Peut-on les intégrer dans une rubrique dédiée en page 27 ?

→ Peut-on afficher ses permanences sur les panneaux municipaux, comme c'est l'usage dans un grand nombre de communes ?

Réponse de Imène SOUID

Madame TRARIEUX, l'information concernant les permanences de Madame la Députée nous semble tout à fait conforme à ce qui se fait dans toutes les villes.

Monsieur BOURIACHI, votre troisième question

Philippe BOURIACHI

Madame la Maire, comptez-vous sécuriser le plan d'eau du parc Méliès ? Si oui par quels moyens ? Je reposeai cette question jusqu'au dernier conseil municipal.

Réponse de Imène SOUID

Monsieur BOURIACHI, je vous ai déjà répondu à plusieurs reprises. Et comme vous le savez aussi, nous avons diligenté une étude sur la sécurité des aires de jeux de nos parcs. Nous prendrons les mesures utiles en fonction des résultats de cette étude.

Madame TRARIEUX, votre quatrième question

Pluralisme des médias et des ouvrages de la médiathèque et à destination des scolaires.

Face à la concentration des médias, le groupe s'inquiète pour la diversité de l'information. Plus d'une centaine d'éditeurs ont publié une contribution nommée « Déborder Bolloré » <https://deborderbolloré.fr/>

→ Quelles actions la mairie compte-t-elle mettre en place ?

→ Comment sont choisis les ouvrages dans les médiathèques et les écoles ?

Réponse de Imène SQUID

En matière d'acquisitions, la charte des collections des médiathèques de la ville d'Orly s'appuie sur celle établie par le Conseil supérieur des bibliothèques et veille au respect des lois relatives à la liberté de la presse, à la lutte contre le racisme, aux publications destinées à la jeunesse, à la propriété littéraire et artistique et aux droits d'auteur, aux principes de laïcité. Cette charte a pour objectif de répondre aux attentes des usagers en proposant des collections diversifiées, d'assurer un équilibre entre les nouveautés et le fonds patrimonial, de représenter la diversité des genres, des publics et des sensibilités culturelles et de garantir les missions de service public, notamment le pluralisme et la neutralité. En sont exclus les documents contrevenant au cadre réglementaire mentionné ci-dessus, édités par des partis politiques, émanant de mouvements à caractère sectaire. Et comme vous le savez, nous ne choisissons pas les ouvrages des écoles. En ce qui concerne la tribune « *Déborder Bolloré* », portée par de nombreux éditeurs, celle-ci s'inscrit dans un débat national sur la diversité des voix dans l'espace médiatique. Une mairie, en revanche, n'a pas de pouvoir direct sur la régulation des médias qui relève notamment de l'Arcom au niveau national.

Madame TRARIEUX, votre cinquième et dernière question

Accès aux événements du PFC et parc du Grand Godet

La privatisation du parc limite les événements publics. Les projections de ciné en plein air au Grand godet attiraient plus de 2000 personnes.

→ Pourquoi les billets pour les matchs sont-ils attribués par tirage au sort ? Comment est-il organisé ?

→ Y aura-t-il assez de places pour tous les habitant.es concerné.es par la contrepartie en billets gratuits qui avait été plébiscitée lors de l'inauguration ?

Réponse de Imène SQUID

Madame TRARIEUX, des places pour les matches à domicile du Paris football club sont effectivement mises à disposition des Orlysiens, soit dans le cadre de groupes constitués au travers d'associations comme par exemple l'ASO, soit en individuel. Dans ce cas, les places seront attribuées par ordre d'arrivée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil municipal d'Orly est levée à 21 h 55.

Le secrétaire de séance
Maël KUIPOU

